

JEUDI 6 FÉVRIER 2025

Projet de loi de finances pour 2025
(Conclusions de la CMP)

**Fonctionnement des chambres d'agriculture
et de la Mutualité sociale agricole**
(Procédure accélérée)

Souveraineté alimentaire et agricole
(Procédure accélérée - Suite)

SOMMAIRE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025 (<i>Conclusions de la CMP</i>).....	1
M. Jean-François Husson, rapporteur pour le Sénat de la CMP	1
M. Éric Lombard, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique	1
Mme Amélie de Montchalin, ministre chargée des comptes publics	2
<i>Discussion du texte de la CMP</i>	2
Article liminaire	2
Article 2 <i>sexies</i>	3
Article 3 <i>ter</i>	3
Article 10 <i>quinquies</i>	3
Article 10 <i>septies</i>	3
Article 15	3
Article 19 <i>ter</i>	3
Article 21	3
Article 22	3
Article 26	3
Article 41 – État A	3
Article 42 – État B	4
Article 64 <i>bis</i>	4
<i>Vote sur l'ensemble</i>	4
M. Bernard Buis	4
M. Michel Masset	5
M. Vincent Capo-Canellas	5
M. Pierre Barros	6
M. Grégory Blanc	6
M. Thierry Cozic	7
M. Christopher Szczurek	7
M. Marc Laménie	8
M. Stéphane Sautarel	8
FONCTIONNEMENT DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ET DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (<i>Procédure accélérée</i>).....	9
<i>Discussion générale</i>	9
Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire	9
M. Vincent Louault, rapporteur de la commission des affaires économiques	9
M. Henri Cabanel	10
Mme Marie-Lise Housseau	10
M. Gérard Lahellec	11
M. Daniel Salmon	11

M. Christian Redon-Sarrazy	11
Mme Laure Darcos	12
M. Guillaume Chevrollier	12
M. Bernard Buis	13
M. Gilbert Favreau	13
Discussion des articles	13
Article 1 ^{er}	13
M. Laurent Duplomb	13
M. Franck Menonville	13
Article 1 ^{er bis} A	14
Article 1 ^{er ter} (<i>Supprimé</i>)	14
Article 2	15
CMP (Nominations).....	15
MISES AU POINT AU SUJET D'UN VOTE	15
SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET AGRICOLE (<i>Procédure accélérée - Suite</i>).....	16
Discussion des articles (<i>Suite</i>)	16
Article 1 ^{er quater}	16
Après l'article 1 ^{er quater}	17
Article 1 ^{er quinquies}	17
Après l'article 1 ^{er quinquies}	17
Article 2	19
Article 2 <i>bis</i> AA	30
Après l'article 2 <i>bis</i> AA	31
Article 2 <i>bis</i> A	31
Article 3	31
MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	36
<i>Ordre du jour du lundi 10 février 2025</i>	36

SÉANCE

du jeudi 6 février 2025

52^e séance de la session ordinaire 2024-2025

PRÉSIDENTE DE MME SYLVIE ROBERT,
VICE-PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRES :

M. FRANÇOIS BONHOMME, MME CATHERINE CONCONNE.

La séance est ouverte à 10 h 30.

Le procès-verbal de la précédente séance, constitué par le compte rendu analytique, est adopté sous les réserves d'usage.

Projet de loi de finances pour 2025 (Conclusions de la CMP)

Mme la présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen des conclusions de la commission mixte paritaire (CMP) chargée d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances (PLF) pour 2025.

M. Jean-François Husson, rapporteur pour le Sénat de la CMP. – (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC*) Je dispose de moins de 300 secondes pour tirer quelques enseignements d'un projet de loi de finances long comme un jour sans pain.

Quelques chiffres : 7 % de déficit public étaient attendus en 2025 si rien n'était fait pour contrer la déconfiture des finances publiques ; 10 jours de retard dans le dépôt du PLF, hors délai ; 164 heures de débat en séance publique au Sénat ; 4 545 amendements déposés, soit 21 % de plus que l'an passé ; 182 articles rajoutés par le Sénat ; 14 heures de CMP – la plus longue pour un PLF sous notre République ; 247 articles et 48 missions budgétaires encore à examiner en CMP ; et enfin un accord. Merci ! Adieu la censure et bienvenue à cet accord en CMP !

En donnant un budget à la France, nous commençons à rassurer les Français, démontrant notre capacité à faire face à la dégradation vertigineuse des comptes publics depuis 2023. C'est essentiel. Le déficit public devrait se redresser en 2025 à 5,4 % du PIB – ce n'est pas glorieux, mais c'est un début.

Le solde budgétaire de l'État sera pour la première fois depuis 2019 sous la barre des 150 milliards d'euros.

L'absence de projet de loi de finances a un coût très élevé pour les finances publiques, les acteurs

économiques et pour les collectivités territoriales. Le débat doit avoir lieu, mais sans priver la France de visibilité.

Malgré les contraintes, nous avons réussi à faire baisser les dépenses de l'État, mais en compensant des hausses : la loi de programmation militaire (LPM) et la charge de la dette représentent 6 milliards d'euros en tout. Sans cette hausse, ce budget présente 14 milliards d'euros d'économies. C'est une réponse à ceux qui prétendent faussement que l'État n'en fait pas.

Non, un bon budget n'est pas forcément un budget qui augmente. J'ai trop souvent rencontré le réflexe pavlovien : un besoin, une niche fiscale... Qui peut croire que les 450 niches fiscales sont indispensables ?

Les financements privés doivent être recherchés plus que l'argent public : l'épargne des Français est pléthorique. Tel un athlète, l'État doit retrouver son poids de forme, et par là même le goût de la victoire.

Merci à vous, poursuivons le travail. Pas une minute à perdre pour notre France : elle le mérite tant ! (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC et INDEP*)

M. Éric Lombard, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. – Le rapporteur général a rappelé le contexte d'assombrissement des perspectives économiques, la censure ayant privé la France de budget : les acteurs économiques n'ont pas de visibilité. L'urgence budgétaire devient une urgence absolue. Je salue la responsabilité des groupes qui se sont mobilisés pour un budget de redressement. Je salue particulièrement les quatorze membres de la CMP, qui se sont réunis pendant quatorze heures.

Je salue aussi le rapporteur général Jean-François Husson, qui a œuvré pour ce texte. Il n'est que temps d'adopter un budget pour 2025 ; nous en avons besoin pour notre agenda de réformes et de réindustrialisation. C'est un début, non une fin. (*M. Jean-François Husson le confirme.*)

Les efforts sont réalistes et ambitieux. Nous devons passer sous la barre des 3 % en 2029 : ce n'est pas un totem ou un diktat, mais le seuil à partir duquel on arrête la croissance de notre endettement.

Nous avons versé l'année dernière à nos créanciers plus de 50 milliards d'euros – soit la moitié de l'impôt sur le revenu perçu !

L'effort est partagé : 30 milliards d'euros d'économies, 20 milliards d'euros de hausses d'impôts bien réparties.

Nous avons dialogué avec tous les partis qui l'ont accepté.

Ce texte préparé par un autre gouvernement que le nôtre est un texte de compromis, en particulier au sein du socle commun, mais qui intègre aussi des apports

du PS, qui, hier, à l'Assemblée nationale a eu le courage du compromis et de la non-censure.

Je remercie l'ensemble des parlementaires qui ont permis l'adoption de ce budget par leur vote ou leur abstention. Le Premier ministre a accepté de rouvrir le dossier des retraites et d'ouvrir le dossier des revenus et des salaires. Nous avons aussi accru les efforts pour la transition écologique, le logement, l'éducation nationale, les outre-mer.

Je prends l'engagement de poursuivre avec la même méthode pour les futurs textes. Elle doit être une méthode de gouvernement. J'ai donc l'honneur, après de longs débats, de vous présenter le projet de loi de finances pour l'année 2025. (*Applaudissements sur les travées du RDPI, des groupes INDEP et Les Républicains et sur quelques travées du groupe UC*)

Mme Amélie de Montchalin, ministre chargée des comptes publics. – (*Applaudissements au banc des commissions et sur les travées du RDPI ; M Jean-François Husson applaudit également.*) Nous sommes à l'étape finale de notre effort pour surmonter l'instabilité budgétaire que nous vivons depuis plusieurs semaines.

Avec le Premier ministre et Éric Lombard, j'ai pris deux engagements : doter rapidement la France d'un budget en nouant un compromis politique ; réduire le déficit de l'État.

Le budget que nous proposons est un budget d'urgence, après deux mois où chaque jour aura coûté 100 millions d'euros – au total 12 milliards d'euros ! C'est le prix de la censure.

Il a fallu une méthode inédite : celle du compromis. Après des mois de surenchère et d'irresponsabilité, nous avons réussi à trouver un compromis, grâce à l'engagement sincère de toutes les forces politiques – dont je salue les représentants.

Le Gouvernement a contribué, à la place constitutionnelle qui est la sienne, à forger ce compromis, mais c'est vous, parlementaires, qui en avez été les artisans – et je salue à cet égard le travail du rapporteur général Jean-François Husson.

Ce compromis n'est idéal pour aucun parti, mais ce budget est meilleur que le projet de loi de finances initial.

M. Michel Savin. – Non !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Ses avancées répondent aux enjeux : contexte international, sécurité, lutte contre les inégalités, renforcement de nos grands services publics. C'est un budget pour les Français.

Les priorités que vous avez exprimées nous ont conduits à privilégier l'avenir, nos enfants.

Nous avons tenu l'engagement des lois de programmation militaire, investi dans la sécurité des Français, donné confiance à nos compatriotes

ultramarins, en particulier à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie.

Nous avons préservé le budget de la recherche et investi davantage dans la transition écologique. Nous avons renforcé nos services publics en augmentant les moyens de l'école et de l'hôpital.

Nous avons demandé un effort fiscal exceptionnel aux grandes entreprises et aux hauts revenus, sans augmenter les impôts des classes moyennes. Nous faisons des efforts difficiles et concrets, les plus importants depuis 25 ans, mais nous continuons d'investir dans l'essentiel.

Notre boussole est l'urgence de réduire le déficit. Ce n'est pas un dogme, mais une condition de notre souveraineté nationale et un engagement moral pour nos enfants et leurs enfants après eux. Nous devons retrouver moins de 3 % de déficit au plus tard en 2029. Dès cette année, il sera réduit à 5,4 % du PIB, contre 6 % en 2024.

Vous pouvez compter sur notre vigilance totale pour que l'exécution budgétaire soit la plus proche possible du PLF. Nous réunirons tous les secrétaires généraux des ministères à cette fin. L'effort de 50 milliards d'euros porte majoritairement sur la baisse des dépenses de fonctionnement de l'État. Nous diminuons de 2 % les crédits ministériels : c'est l'effort le plus important depuis vingt-cinq ans. Le pays ne peut pas rester dans l'impasse.

M. Michel Savin. – Il est dans l'impasse avec Macron.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Il faut prendre la responsabilité d'un budget difficile mais essentiel pour redonner confiance en la France.

Par votre vote, vous pouvez en faire le budget du pays : la France en a besoin. (*Applaudissements sur les travées du RDPI et du groupe INDEP, ainsi que sur quelques travées des groupes UC et Les Républicains ; MM. Philippe Grosvalet et Henri Cabanel applaudissent également.*)

Discussion du texte de la CMP

Mme la présidente. – En application de l'article 42, alinéa 12, du Règlement, le Sénat examinant après l'Assemblée nationale le texte élaboré par la CMP, il se prononce par un seul vote sur l'ensemble du texte en ne retenant que les amendements présentés ou acceptés par le Gouvernement.

Article liminaire

Mme la présidente. – Amendement n°1-1 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – L'article liminaire regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes, met à jour la prévision de croissance et d'inflation et prend des engagements chiffrés pour les

dépenses de l'État. Il prend en compte les efforts des collectivités territoriales et de la sphère sociale.

Les autres amendements corrigent ou précisent l'intention du législateur de manière à ne pas mettre en danger la bonne application, mais aucun amendement ne remet en question cette intention. Par exemple, sans amendement correctif, il y aurait eu une incertitude sur les fonds permettant d'investir en Corse. D'autres amendements techniques assurent que les références sont les bonnes, par coordination. Tous ces amendements ont été examinés par la commission des finances. Le Gouvernement ne remet en question aucune de vos décisions souveraines.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Je confirme les propos de la ministre. Les intentions de la CMP ont été pleinement conservées. Les corrections sont mineures, techniques. Certaines modifications budgétaires ont été exposées hier en commission des finances, et ont donné lieu à un court échange.

Il est temps de donner un budget à la France. Le Gouvernement a tenu sa parole : nous avons saisi le Premier ministre pour que le 49.3 conservât l'intégralité du texte de la CMP.

Restons dans un état d'esprit respectueux, serein. Avis favorable.

Article 2 sexies

Mme la présidente. – Amendement n°1-2 du Gouvernement

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Article 3 ter

Mme la présidente. – Amendement n°1-3 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Article 10 quinquies

Mme la présidente. – Amendement n°1-4 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Article 10 septies

Mme la présidente. – Amendement n°1-5 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Article 15

Mme la présidente. – Amendement n°1-6 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Article 19 ter

Mme la présidente. – Amendement n°1-7 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Mme la présidente. – Amendement n°1-8 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Article 21

Mme la présidente. – Amendement n°1-9 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Article 22

Mme la présidente. – Amendement n°1-10 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Article 26

Mme la présidente. – Amendement n°1-11 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Article 41 – État A

Mme la présidente. – Amendement n°1-12 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Article 42 – État B

Mme la présidente. – Amendement n°II-1 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Mme la présidente. – Amendement n°II-2 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Mme la présidente. – Amendement n°II-3 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Mme la présidente. – Amendement n°II-4 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Mme la présidente. – Amendement n°II-5 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Mme la présidente. – Amendement n°II-6 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Mme la présidente. – Amendement n°II-7 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Mme la présidente. – Amendement n°II-8 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Mme la présidente. – Amendement n°II-9 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Mme la présidente. – Amendement n°II-10 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Article 64 bis

Mme la présidente. – Amendement n°II-11 du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur. – Avis favorable.

Vote sur l'ensemble

M. Bernard Buis. – Je le dis d'emblée : nous voterons pour ce budget. Est-il parfait ? Non ! Mais il y a eu un compromis en CMP, et nous devons le voter. Quel que soit l'angle avec lequel nous voyons ce budget, chacun y voit des avancées et a des regrets.

Nous aussi avons des regrets : la suppression du crédit d'impôt en faveur de la haie, en lien avec la proposition de loi de Daniel Salmon. Je le regrette d'autant plus qu'un de mes amendements en ce sens, transpartisan, avait été adopté en première partie du PLF.

Notre groupe est aussi déçu du non-rétablissement des crédits pour la stratégie de normalisation française défendue par Jean-Baptiste Lemoyne. Autre regret : la suppression de l'augmentation de 15 millions d'euros pour la recherche sur les cancers pédiatriques, demandée par Xavier Iacovelli.

Mais nous constatons aussi des avancées sénatoriales dont la réduction de l'effort budgétaire des collectivités territoriales de 5 à 2,2 milliards d'euros. Certains de nos amendements ont été préservés.

Je salue l'augmentation de 2,5 millions d'euros de la dotation pour les établissements scolaires en Guyane à l'initiative de François Patriat, celle de 2 millions d'euros pour le désamiantage des logements obtenue par Solanges Nadille, celle de 10 millions d'euros pour le Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER) proposée par Nadège Havet. La préservation des crédits pour le sport, défendue par Dominique Théophile mais aussi largement partagée, a été obtenue.

Chaque groupe peut mettre en avant ce qu'il a obtenu – c'est le sens du compromis, une spécialité de cette assemblée, en majorité composée d'anciens maires, qui savent que compromis veut dire avancée.

Il est temps d'accorder du temps parlementaire à d'autres sujets. Notre Sénat s'est distingué en examinant l'entièreté de ce budget. Distinguons-nous aujourd'hui en adoptant ce budget pour la France.

M. Michel Masset. – (*Applaudissements sur les travées du RDSE*) Une chose est sûre : personne n'est satisfait de ce budget pourtant très attendu.

La disette budgétaire a plongé notre pays dans l'expectative et le désarroi. Le Sénat a pleinement joué son rôle stabilisateur dans un contexte chancelant.

Au terme d'un débat exigeant mais frustrant, la CMP a choisi une copie marquée par la dégradation des finances publiques. Le texte n'est pas tout à fait à la hauteur des enjeux d'avenir, en matière d'aide publique au développement, d'agriculture, d'écologie. Rien n'a été épargné par la faucheuse de Bercy. La filière de la noisette attend toujours désespérément un soutien financier de l'État.

Il y a néanmoins eu des avancées, dont le renoncement à supprimer 4 000 postes d'enseignants et l'atténuation de la baisse des crédits de l'aide médicale d'État (AME).

Je remercie le Sénat de la baisse de l'effort demandé aux collectivités territoriales, confirmée en CMP, véritable soutien pour les départements les plus fragiles comme le Lot-et-Garonne.

Les hauts revenus et les grandes entreprises prendront une part plus juste au redressement des finances publiques. Je m'étonne des lamentations récentes de certains grands patrons : l'insolidarité n'est pas une valeur républicaine...

Avec ce budget, la France n'anticipera pas les défis à venir. Au contraire, il affaiblit la France humaniste et tournée vers le progrès à laquelle le RDSE est profondément attaché.

Le RDSE a tenté de sauver les meubles, notamment pour l'aide publique au développement (APD), mais à chaque fois nous nous sommes vu signifier une fin de non-recevoir.

Le budget n'est pas un simple document comptable, mais l'expression de notre solidarité nationale.

Le sentiment du RDSE est mitigé. La majorité de ses membres, dont moi, s'abstiendra. Par ce vote, nous signifions notre désaccord sans pour autant empêcher l'adoption d'un budget attendu par notre pays.

Dans la configuration politique actuelle, seuls le dialogue et le compromis – chers aux radicaux – rétabliront la confiance entre les Français et leurs représentants.

La fièvre budgétaire que nous venons de connaître montre que nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement. Le Parlement doit être associé dès la phase préparatoire, pour consentir à l'impôt. Ainsi nous retrouverions une stabilité et une sérénité dont nous avons tous cruellement besoin. (*Applaudissements sur les travées du RDSE ; M. Marc Laménie applaudit également.*)

M. Vincent Capo-Canellas. – (*Applaudissements sur les travées du groupe UC*) Le marathon budgétaire inédit que nous avons couru ensemble n'a jamais autant mérité son nom. Nous sommes en passe d'atteindre notre objectif, ce qui est une bonne nouvelle en soi. Nous donnons un cap aux acteurs économiques et favorisons le retour de la confiance.

Je salue le rapporteur général qui a beaucoup contribué à ce compromis, ainsi que l'ensemble des groupes qui y ont participé, notamment à l'Assemblée nationale en évitant la censure.

Sur 171 articles de première partie, 136 sont dans la rédaction du Sénat, ou proches. Une quarantaine d'amendements du groupe UC sont retenus ; je m'en réjouis.

Cette course de fond a abouti à un compromis constructif, imparfait, certes, mais qui a le mérite d'exister. Nous disposons enfin d'un cadre stable.

L'objectif de 5,4 % de déficit est tenu, grâce à l'emploi d'un certain outil menuisier dont l'excès peut être dangereux. À l'avenir, il faudra sans doute le ranger à l'atelier, ce fameux rabot.

Ce budget sera difficile à tenir. Son impact sur l'activité économique devra être scruté de près. Le risque d'une crise financière n'est pas écarté, Olivier Blanchard l'a rappelé récemment.

Le niveau d'imposition et de taxation atteint la cote d'alerte, voire la dépasse notamment dans le secteur aérien, où il y aura des pertes d'emploi.

Nous avons protégé le pouvoir d'achat des ménages en indexant le barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation. Divers dispositifs ont été étendus, comme le PTZ dans le neuf pour l'ensemble du territoire (*M. Jean-François Husson renchérit*), l'exonération plafonnée de donations pour l'achat ou la rénovation d'une résidence principale, le crédit d'impôt pour le remplacement temporaire des exploitants agricoles ou le crédit d'impôt haute valeur environnementale.

Nous nous réjouissons que le mécanisme de lutte contre les CumCum porté par notre collègue Nathalie Goulet ait pu être repris.

M. Michel Canévet. – Très bien, enfin !

M. Vincent Capo-Canellas. – Nous nous réjouissons que l'effort demandé aux collectivités territoriales soit réduit à 2,2 milliards d'euros. Le dispositif de mise en réserve devrait limiter l'effort. Nous avons aussi soutenu le gel de la TVA et la hausse de la DGF de 150 millions d'euros, en parallèle d'une hausse de la péréquation de 290 millions d'euros. Ce compromis équilibré préservera les finances et les services publics.

Le groupe UC votera en faveur des conclusions de la CMP.

Toutefois, il faudra 22 milliards d'euros d'efforts structurels chaque année pendant cinq ans. C'est dire

l'effort qui nous attend. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC ; MM. Marc Laménie, Henri Cabanel et Stéphane Sautarel applaudissent également.*)

M. Pierre Barros. – Nous voterons contre ce budget, version en pire du PLF du gouvernement minoritaire Barnier, battu dans les urnes et censuré il y a quelques semaines. Nous aurions dû débattre d'un nouveau budget, en phase avec le besoin de changement des Français.

Nous avons fait face à un triple coup de force.

C'est d'abord un coup de force démocratique qui maltraite nos institutions. Nous avons repris le texte abandonné par l'Assemblée nationale. Le bicamérisme est-il toujours en vigueur ?

Par une seconde délibération, le Gouvernement a effacé 27 amendements, dont certains adoptés ici à l'unanimité.

La majorité sénatoriale a repris en main le texte, jusqu'à la CMP où elle a réussi à s'aménager une majorité. Le 49.3 a clos définitivement le débat.

C'est ensuite un coup de force idéologique. Ce budget est au service d'une politique néolibérale parfaitement assumée.

Enfin, c'est un coup de force contre les collectivités et les services publics étranglés par des coupes toujours plus violentes.

Vous avez choisi l'autoritarisme budgétaire, ce sera sans nous ! Vous devrez assumer ce choix devant les élus locaux. Au nom de la stabilité, vous vous rendez comptables d'une démocratie affaiblie, d'une représentation nationale bafouée, d'un bicamérisme dévoyé, où l'Assemblée nationale est volontairement écartée d'un ajustement budgétaire d'une ampleur inédite : 23,5 milliards d'euros de coupes en euros constants par rapport à 2024.

Vous ouvrez un boulevard à l'optimisation fiscale, contrairement aux engagements de la ministre. Quel sérieux budgétaire y a-t-il à multiplier les cadeaux fiscaux ? À précipiter notre pays dans la récession ? Le chômage est déjà en forte hausse, plus 3,9 % au dernier trimestre 2024, avec une multiplication des annonces de fermetures d'usines et de plans sociaux.

Ce qui est extraordinaire, c'est que ce PLF est appliqué avant même d'être voté. Les crédits sont bloqués dans les ministères. Dans les collectivités territoriales, l'équilibre budgétaire est pulvérisé. Les réductions budgétaires y sont déjà mises en œuvre. Dans certains départements, on constate déjà une baisse des prestations de compensation du handicap (PCH), des investissements aux communes et des subventions aux associations.

Au niveau national, on déplore la disparition programmée du pass Culture, des augmentations de charges non absorbables pour les services publics à cause de la hausse des cotisations à la Caisse

nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) de 12 points d'ici à 2028.

Si on ajoute aux 2,2 milliards d'euros demandés aux collectivités territoriales les différentes baisses, dont celle du fonds vert, on est loin du compte !

À la fin, que restera-t-il ? Un pays divisé, une République qui renie ses fondamentaux, avec un gouvernement qui va jusqu'à reprendre les mots de l'extrême droite.

En matière d'économies, il n'y a pas de fatalité. Il n'y a que des choix politiques. Chers collègues, ne vous réfugiez pas derrière des excuses techniques. Assumez ! (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K ; Mme Ghislaine Senée applaudit également.*)

M. Grégory Blanc. – (*Applaudissements sur les travées du GEST*) La CMP et le 49.3 corrigent-ils structurellement la philosophie du texte ? Non ! Notre pays a besoin de stabilité. Nous aurions pu imaginer que la période soit au pragmatisme : le décrochage révélé par les notes du Trésor de 2023 et la dissolution et ses conséquences auraient pu l'imposer.

Mais non, le Président de la République et les forces du socle commun s'obstinent dans un néolibéralisme mâtiné de régalien. C'est une sorte de libéral-conservatisme qui caractérise ce budget, maintenu coûte que coûte.

Depuis 2017, en phase de hausse du cycle économique, les pouvoirs publics ont prôné les baisses d'impôts. Pourtant, il n'y a aucun ruissellement. Les rentrées fiscales ont équilibré le budget, mais dès que le cycle économique se retourne, tout dérape, notamment depuis 2023.

C'est la double peine : vous n'avez pas utilisé les excédents pour rembourser la dette en phase haute, et vous étranglez financièrement le pays en phase de retournement.

Plutôt qu'engager des réformes de structure, vous vous entêtez à répéter *urbi et orbi* que nous avons le taux de prélèvements obligatoires le plus élevé du monde.

Le problème n'est pas la dépense publique, mais le bon niveau de dépenses pour rendre les services nécessaires à la population.

Aux États-Unis, la dépense sociale, prise en charge par les entreprises et les particuliers, coûte chaque année 12 500 dollars par habitant et ne touche pas tout le monde. En France, avec 6 300 dollars par habitant, nous dépensons moins que la Suisse et l'Allemagne. Nous dépensons moins et soignons mieux et tout le monde.

M. Thomas Dossus. – Très bien !

M. Grégory Blanc. – Le débat sur le niveau de prélèvement par rapport au service rendu est malhonnête et inefficace. Comme le dit le Haut Conseil des finances publiques, vous cassez la croissance,

d'où des problèmes de chômage et de recettes fiscales. Vous ne corrigez pas non plus les écarts de richesse en ne renforçant pas la fiscalité sur le patrimoine.

Vous tirez un trait sur l'avenir alors que nous devrions nous préparer aux conséquences du dérèglement climatique.

Vous refusez d'annoncer d'ores et déjà un projet de loi de finances rectificative (PLFR) qui permettrait de penser les réformes fiscales nécessaires et de tenir la trajectoire du programme de stabilité. Vos choix sont idéologiques avant d'être efficaces. Nous voterons contre ce budget. *(Applaudissements sur les travées du GEST et sur quelques travées des groupes SER et CRCE-K)*

M. Thierry Cozic. – *(Applaudissements sur les travées du groupe SER)* Nous achevons le long et tumultueux parcours du budget pour 2025. Nous n'attendons pas grand-chose de la CMP dans laquelle les droites étaient majoritaires et les marges de manœuvre très faibles.

Ce budget n'était pas le nôtre à l'origine, et il ne l'est pas plus à l'issue de la CMP. Le compte n'y est pas.

Bien sûr, nous nous réjouissons des quelques inflexions, notamment la hausse du taux de la taxe sur les transactions financières (TTF) de 0,3 à 0,4 % qui générera 550 millions d'euros de recettes supplémentaires, même si nous regrettons que le taux de 0,5 %, comme chez nos voisins britanniques, n'ait pas été retenu.

Nous nous félicitons de la pérennisation de la taxe sur les rachats d'actions. Son rendement de 400 millions d'euros la première année et 200 millions d'euros pour les années 2026 et suivantes est plus que bienvenu, alors que le recours aux rachats d'actions a bondi de plus de 286 %.

Je me félicite que nous ayons obtenu 500 millions d'euros d'investissements pour les trains régionaux et les petites lignes, et que nous ayons rétabli l'Agence bio.

Malgré une baisse drastique du fonds vert, nous avons obtenu une augmentation de 300 millions d'euros pour la mise en place d'un fonds climat territorial. Alors que la planète surchauffe, les moyens alloués à la transition écologique sont en deçà des besoins.

Nous nous félicitons que le panier de soins de l'aide médicale de l'État (AME) soit maintenu, loin des discours démagogiques sans rapport avec une dépense qui ne représente que 0,6 % des soins consommés.

M. André Reichardt. – Quelque 1,3 milliard d'euros !

M. Thierry Cozic. – Nous avons obtenu le rétablissement des 4 000 postes d'enseignants menacés.

Je salue la possibilité de majorer de 0,5 % les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour les départements tout en préservant les primo-accédants. La mise à contribution des départements a été diminuée de 2,2 milliards à 900 millions d'euros, soit 40 % de l'effort demandé aux collectivités. Le gel de la TVA est maintenu, soit 700 millions d'euros pour les départements. Cela interroge sur le respect de la parole donnée par l'État.

Les budgets des collectivités territoriales sont en tension et la mise à contribution de 2,2 milliards d'euros est encore trop élevée.

Nous déplorons les coupes claires dans les diverses missions budgétaires. Vous cherchez dans les poches de ceux qui n'ont pas créé le problème des solutions qui ne fonctionnent pas.

Notre famille politique a décidé de ne pas censurer le Gouvernement. Nous avons entendu les craintes des Français, des entreprises et des associations, qui veulent visibilité et stabilité pour investir et engager des projets.

L'absence de budget est un risque pour notre économie et affecte surtout les plus vulnérables. Ce budget ne nous convient pas. Le budget 2026 se construit bientôt et la marche sera haute.

Nous veillerons à ce qu'il soit plus équilibré. Le groupe SER votera contre ce budget. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER)*

M. Christopher Szczurek. – La France a besoin d'un budget. Le RN a été force de propositions concrètes. Si censure il y eut sur le précédent Gouvernement, ce fut pour protéger les entreprises et les ménages d'une hausse d'impôts qui aurait été insupportable.

Ce budget est le pire, à l'exception de tous les autres. Le moins pire n'exclut pas de faire mieux, et nous aurions pu faire mieux.

La situation internationale et intérieure est plus que jamais instable.

Ce budget cumule injustices sociales et purges fiscales, nombreuses. La liste est trop longue et la saignée continue, tant pour les entreprises que pour les précaires.

Il existait pourtant un autre budget, économisant les dépenses superflues de l'État, qui rompait avec cinquante ans de gabegie et de copinage, coupant dans les dépenses des comités Théodule.

À tout le moins, nous avons eu droit à la réhabilitation du terme de submersion ; submersion migratoire, que le Gouvernement a fini par reconnaître avant de plier, sous les cris d'orfraie de la gauche. Les chiffres viennent d'être publiés, le constat est simple :

l'immigration est incontrôlée et massive. La demande populaire est de réduire ce flux.

La droite sénatoriale, trop heureuse de retrouver les ors des ministères, n'a pas obtenu grand-chose sur l'AME.

Après la submersion migratoire, nous devons aussi subir d'autres submersions : celle du chômage, celle de la fiscalité.

Tout le monde serre les fesses jusqu'à la prochaine dissolution. Les Français devront s'en saisir. Il y aura un temps légitime, légal et bienvenu pour le retour aux urnes. Nous voterons contre ce budget.

M. Marc Laménie. – (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP ; MM. Philippe Grosvalet et Henri Cabanel applaudissent également.*) En politique, le choix est rarement entre le bien et le mal, mais plutôt entre le pire et le moins mal. Aujourd'hui, le moindre mal dont parlait Nicolas Machiavel est de voter ce budget.

Merci aux quatorze membres de la CMP pour leur travail. Tous les partis de gouvernement ont choisi de dialoguer, dans l'intérêt des Français, pour redonner confiance. La mission du parlementaire n'est pas de refuser le débat mais d'échanger pour convaincre, d'être tourné vers les autres, de les aimer.

Les partis de gouvernement ont fait ce que les Français attendaient d'eux : faire primer l'intérêt général sur celui de leur parti.

Évidemment, ce budget n'est pas parfait. Comme tant d'autres budgets depuis cinquante ans, il est en déficit, ce qui nourrit la dette, au détriment de l'avenir de nos enfants. Nous avons suivi la recette traditionnelle, avec les mêmes ingrédients : baisse limitée de la dépense publique, surtout sur les dépenses d'investissement, augmentation mesurée de la fiscalité sur les actifs, les classes moyennes et les entreprises.

Dans le contexte actuel, nous n'avons d'autre choix que d'accepter ce compromis. Il préserve les moyens humains, dans nos trois fonctions publiques, et la solidarité en faveur des collectivités territoriales, avec plus de 100 milliards d'euros de fonds de concours.

D'ici huit mois, le Gouvernement présentera un nouveau budget. Mais ce sont surtout les réformes qui auront lieu cette année qui permettront des économies en 2026. Aussi, malgré la situation politique, nous devons nous hâter de réformer le pays pour préparer un avenir de prospérité à nos enfants.

L'État ne peut pas tout : s'il veut tout faire, il fait mal. Nous devons reconcentrer l'action publique sur ses missions régaliennes. Les Français sont attachés à un État stratège qui prépare l'avenir. L'instruction publique, l'enseignement supérieur, le financement de la transition écologique, la recherche, l'innovation et la modernisation de l'action publique sont autant d'investissements stratégiques.

La proposition du Premier ministre de créer un fonds spécial dédié à la réforme de l'État est une bonne idée.

Pour faire des économies, il faut aussi simplifier les normes et adopter des réformes de justice économique : pourquoi des règles aussi différentes pour les salariés du public et du privé lorsqu'ils occupent des emplois similaires ?

Le groupe INDEP votera ce budget, mais il faut nous astreindre collectivement à une exigence : réformer, moderniser et libérer davantage pour diminuer notre dépense publique. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP et sur plusieurs travées des groupes Les Républicains et UC*)

M. Stéphane Sautarel. – (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; M. Vincent Capo-Canellas applaudit également.*) Christine Lavarde avait jugé que ce PLF était « le plus mauvais à l'exclusion de tous les autres ». Il est imparfait, mais comment pouvait-il en être autrement ?

Préparé par le gouvernement Attal, démissionnaire, qui laissait un lourd héritage budgétaire (*M. Michel Savin renchérit*), amendé en hâte par le gouvernement Barnier pour tenter de limiter le déficit, puis, après la dégradation engendrée par la censure, ajusté par votre Gouvernement pour intégrer une croissance moindre et un déficit de 5,4 %, ce budget est aussi celui du Sénat, qui a tenté de le redresser, en responsabilité ; c'est au final celui de la nation, fruit d'une CMP conclusive historique, d'un dialogue nouveau entre Parlement et Gouvernement.

Il est une bouffée d'oxygène pour nos agriculteurs, pour nos outre-mer. Il doit marquer le début d'un nouveau chemin, celui de la baisse de la dépense.

Je salue tous ceux grâce à qui la France a un budget : les ministres, les rapporteurs Jean-François Husson et David Amiel, les équipes de la commission des finances et tous les sénateurs qui adopteront ce texte.

Ce budget répond à cinq exigences : réduire le déficit en visant les 3 % en 2029, pour enfin réduire le coût de notre dette ; financer les lois de programmation dans les domaines régaliens ; refuser toute hausse de fiscalité sur les classes moyennes, ou non limitée dans le temps ; préserver le pouvoir d'achat – fiscalité de l'électricité, MaPrimeRénov' ; limiter l'effort demandé aux collectivités territoriales, en ouvrant quelques voies nouvelles en faveur du logement et de la mobilité.

Face à l'urgence, le groupe Les Républicains votera donc les conclusions de la CMP, très proches du budget voté au Sénat.

Au-delà, il nous faudra audace et courage pour sortir de la sédimentation de fiscalité, de réglementation, de compétences, qui nous étouffe depuis trop d'années.

Nous devons affronter trois défis : celui de l'évolution démographique, celui de l'innovation autour des transitions et celui de la souveraineté, clé de voûte de l'ensemble.

Le budget est un outil au service d'une vision, d'un projet. Il nous faut commencer à l'esquisser pour adapter la maquette à un nouveau paradigme. Nous avons tant besoin de réforme. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)*

Le projet de loi de finances pour 2025 est mis aux voix par scrutin public de droit.

Mme la présidente. – Voici le résultat du scrutin n°188 :

Nombre de votants.....	345
Nombre de suffrages exprimés.....	326
Pour l'adoption.....	219
Contre.....	107

Le projet de loi de finances pour 2025 est définitivement adopté.

La séance est suspendue quelques instants.

Fonctionnement des chambres d'agriculture et de la Mutualité sociale agricole (Procédure accélérée)

Mme la présidente. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, portant diverses mesures visant à adapter le fonctionnement des instances de gouvernance des chambres d'agriculture et de la Mutualité sociale agricole (MSA).

Discussion générale

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. – En créant les chambres d'agriculture il y a 101 ans, le législateur a étendu jusque dans les champs notre modèle démocratique. Cette représentation des paysans par les paysans eux-mêmes doit être confortée. Je salue l'engagement de toutes les candidates et de tous les candidats aux élections des chambres d'agriculture, dont nous attendons les résultats dans la journée.

La séparation entre les activités de vente et de conseil introduite par la loi Égalim de 2018 — dont la légitimité théorique n'est pas en cause, et qui a été débattue dans le cadre de la proposition de loi de MM. Duplomb et Menonville adoptée récemment au Sénat — a des effets de bord, qu'il nous faut corriger en urgence.

Les activités de vente étant conduites par des coopératives, et les chambres d'agriculture ayant, par nature, une mission de conseil, le cadre en vigueur empêche *de facto* un contingent substantiel d'élus, issus des coopératives, de se représenter au bureau de leur chambre.

L'article 1^{er} de la proposition de loi proroge donc la dérogation, instaurée en 2019, au principe de séparation, pour l'exercice de mandats au sein d'une chambre, en attendant l'examen par l'Assemblée nationale de la proposition de loi de MM. Duplomb et Menonville.

À Mayotte, dévastée par le cyclone Chido, la priorité est plus à l'acheminement de biens de première nécessité et le rétablissement des services publics essentiels que les échéances électorales. Le Gouvernement a donc déposé un amendement décalant d'un an la tenue des élections à la chambre d'agriculture sur l'île, afin qu'elles se tiennent dans la sérénité. L'Assemblée nationale l'a adopté et je compte sur vous pour graver cette disposition dans le marbre.

Une proposition de loi sur la démocratie agricole ne pouvait ignorer la gouvernance de la MSA. Outre la resynchronisation de la durée de mandat des délégués des caisses, consensuelle, elle revient sur la limitation du droit de vote qui s'applique aux personnes ne s'étant pas acquittées de leurs cotisations depuis au moins six mois. C'est une double sanction, une injustice démocratique.

D'autres dispositions, ajoutées par amendement, visent à instaurer la parité sur les listes électorales de la MSA en 2030. C'est le sens de l'histoire. Moins d'un quart des chefs d'exploitation sont des femmes, 38 % des salariés agricoles. Viser la parité, c'est garantir la représentativité, mais aussi permettre aux femmes d'être plus nombreuses dans ce métier, mieux protégées et plus visibles. Je soutiens donc pleinement la proposition de Nicole Le Peih.

Enfin, le Gouvernement appuie pleinement les coordinations juridiques s'agissant de l'élection des délégués dans les ex-cantons de la métropole de Lyon.

Nous commettrions une faute lourde en ajoutant à la crise économique et sociale du monde agricole, une crise démocratique. Je compte sur vous pour vous saisir du sujet et offrir à nos paysans une représentation fidèle dans l'ensemble de leurs instances. *(Applaudissements sur les travées du RDPI et du groupe INDEP ; M. Antoine Lefèvre applaudit également.)*

M. Vincent Louault, rapporteur de la commission des affaires économiques. – *(Applaudissements sur les travées du groupe INDEP ; Mme Dominique Estrosi Sassone applaudit également.)* Nous poursuivons notre marathon législatif agricole avec cette proposition de loi, certes circonscrite, mais qui répond à une urgence. Déposée par Nicole Le Peih,

elle a été travaillée en lien étroit avec le ministère. Elle a été inscrite à l'ordre du jour dans un temps très serré : examen en commission le 29 janvier, en séance ce jour. Comme quoi, quand on veut aller vite, on le peut ! (*On le confirme à droite.*)

Les élections sont à peine achevées : il faudra reconstituer le bureau des chambres au plus tard le 5 mars. Or la séparation des activités de conseil et de vente des produits phytosanitaires interdit aux associés des coopératives ayant conservé l'activité de vente, d'accéder aux instances dirigeantes des chambres, dans la mesure où ces dernières ont une activité de conseil. Cela exclut un large vivier d'agriculteurs engagés.

Le Sénat dénonce depuis longtemps cette situation et plaide pour un aménagement de la séparation entre la vente et le conseil. Au demeurant, les chambres avaient soulevé la question lors de leur audition devant notre commission, en février 2024.

Ce texte se contente d'un aménagement minimaliste : lever l'incompatibilité, sans revenir sur la séparation vente-conseil en elle-même, avec une règle de déport pour l'activité de conseil – l'ambition est très éloignée de ce que le Sénat a voté il y a peu. Pour autant, cet article 1^{er} est nécessaire – même s'il est loin d'être suffisant.

Pour le reste, les deux autres articles du texte initial suppriment la condition d'être à jour de cotisation, délimitent la circonscription de la métropole de Lyon, et réalignent les dates auxquelles auront lieu ces élections, après la désorganisation consécutive au covid.

Nous étions prêts à adopter le texte conforme, pour gagner du temps. Seulement, l'Assemblée nationale a introduit un article qui nous semblait bloquant : une demande de rapport sur l'opportunité d'adopter un mode de scrutin à la proportionnelle intégrale pour les élections aux chambres d'agriculture. La commission ayant adopté un amendement de suppression, nous aurons donc une CMP, prévue lundi prochain. J'ai toute confiance dans le Gouvernement pour une promulgation au *Journal officiel* avant le 5 mars, d'autant que le texte est largement transpartisan.

Certaines mesures adoptées à l'Assemblée nationale ont du reste amélioré le texte. Je pense à l'amendement de Mme Le Peih pour reporter les élections à Mayotte, qui trouve ici un véhicule législatif adapté. À Mayotte, 90 % de la production maraîchère et fruitière a été détruite, l'essentiel des bâtiments est endommagé ou détruit. Impossible, dans ces conditions, de tenir le calendrier électoral initial. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP et du RDPI ; M. Jean-François Longeot applaudit également.*)

M. Henri Cabanel. – (*Applaudissements sur les travées du RDSE*) Ce texte ne modifiera en rien la gouvernance des chambres d'agriculture : on ne change pas les règles du jeu pendant le dépouillement

d'une élection. Il n'a pas non plus vocation à trancher le débat de fond sur la séparation entre la vente et le conseil.

Il se borne à faciliter le déroulement des élections, confrontées à un risque de manque de candidatures dans certains territoires, lié à l'impossibilité de cumuler un mandat de président ou de membre du bureau avec une fonction exécutive dans une entité chargée de la vente de produits phytopharmaceutiques.

Cette situation illustre notre fâcheuse habitude d'adopter des textes sans mesurer au préalable leur impact.

Il n'avait pas été anticipé que la plupart des coopératives se spécialiseraient dans la vente de produits phytopharmaceutiques, alors que les chambres se sont, logiquement, tournées en majorité vers l'activité de conseil. Il en résulte l'impossibilité, pour les présidents et administrateurs de coopératives, de se faire élire au bureau d'une chambre. Le cumul concerne environ 15 à 20 % des élus, mais jusqu'à 40 % dans l'Aisne, l'Eure et la Moselle.

L'absence des coopératives serait préjudiciable – d'où l'intérêt de maintenir la règle de déport pour lutter contre les conflits d'intérêts.

Je regrette que le texte n'évoque pas les enjeux de pluralisme et de représentativité, au motif que les élections se déroulent actuellement. L'introduction de la proportionnelle est souhaitable. La Cour des comptes appelle d'ailleurs à une refonte du mode de scrutin. Rappelons que 97 des 102 chambres d'agriculture sont dominées par la FNSEA, qui n'a pourtant obtenu que 55 % des voix au collège des exploitants agricoles...

Le groupe RDSE votera néanmoins en faveur de cette proposition de loi. (*Applaudissements sur les travées du RDSE*)

Mme Marie-Lise Housseau. – (*Applaudissements sur les travées du groupe UC*) Cette proposition de loi, essentiellement technique, s'inscrit dans une longue série de textes législatifs sur le monde agricole qui nous oblige à être cohérents.

Elle prolonge la dérogation à la séparation entre les activités de conseil et de vente. En effet, l'interdiction de cumul pose des problèmes techniques et juridiques pouvant constituer des points de blocages, selon le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER). Les députés ont prévu, en contrepartie, des règles de déport pour que les administrateurs membres de coopératives ne participent pas aux délibérations concernant l'activité de conseil.

Ils ont également reporté d'un an les élections à la chambre d'agriculture de Mayotte, au vu des conséquences du cyclone Chido.

La commission des affaires économiques a supprimé, à juste titre, une demande de rapport sur l'opportunité de la proportionnelle intégrale pour les

élections aux chambres d'agriculture, mais une réflexion sereine sur la juste représentativité des chambres aurait tout son sens dans la perspective de 2030.

La proposition de loi simplifie également la participation des exploitants aux élections à la MSA. Les votes des exploitants non à jour de cotisation pourront être pris en compte, ce qui est bienvenu : il aurait été injuste que les plus fragiles ne puissent élire leurs représentants.

Enfin, le texte harmonise les dates d'élections, décalées à cause de la crise sanitaire.

Une règle de parité a été instaurée pour l'élection du collège des salariés pour les élections de 2030. Espérons qu'il en sera prochainement de même pour le collège des exploitants.

Cette proposition de loi améliore la représentativité au sein des instances de gouvernance du monde agricole, et s'inscrit dans la continuité du travail législatif entamé depuis plusieurs semaines pour répondre aux attentes et besoins des agriculteurs.

Le groupe UC votera ce texte. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC ; Mme Dominique Estrosi Sassone applaudit également.*)

M. Gérard Lahellec. – Les élections des membres des chambres d'agriculture viennent de se dérouler. Jusque-là, les dispositions de la loi Égalim de 2018 compliquaient la désignation du bureau des chambres, en imposant une séparation entre les instances de conseil et de vente de produits phytopharmaceutiques. Les administrateurs de coopératives seraient ainsi exclus des exécutifs des chambres d'agriculture et du conseil d'administration de Chambres d'agriculture France. La proposition de loi y remédie, à condition qu'ils ne prennent pas part aux discussions sur l'activité de conseil.

Elle renforce aussi les obligations de publicité des travaux des chambres d'agriculture, et prévoyait un rapport au Parlement évaluant l'opportunité d'adapter le mode de scrutin pour se rapprocher de la proportionnelle intégrale.

Enfin, elle sécurise juridiquement les élections à la MSA.

Ce n'est donc pas une remise en cause de la loi Égalim, ni de la pertinence de la séparation entre les activités de conseil et de vente, motivée par le souhait de réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques.

Nous prenons cette proposition de loi pour ce qu'elle est, et nous la voterons.

M. Daniel Salmon. – (*Applaudissements sur les travées du GEST*) Cette proposition de loi portait initialement un titre ambitieux : « Exercice de la démocratie agricole ». Hélas, la promesse n'est pas tenue. On se contente d'ajustements à la marge, sans s'attaquer aux vrais enjeux démocratiques.

L'article 1^{er} revient sur la séparation entre activités de vente et de conseil de produits phytosanitaires, pourtant inscrite dans la loi Égalim de 2018 pour éviter les conflits d'intérêts. On réintroduit le mélange des genres, au prétexte d'un prétendu manque de candidats. Il aurait fallu s'attaquer aux racines du problème : la faible attractivité de ces instances, et la nécessité d'un scrutin réellement représentatif. (*M. Laurent Duplomb s'exclame.*)

Sur 102 chambres, 97 sont contrôlées par la FNSEA alors que seulement 55 % des votes se sont portés vers elle.

M. Laurent Duplomb. – C'est la proportionnelle !

M. Daniel Salmon. – Cette surreprésentation est le fruit d'un mode de scrutin inéquitable, qui favorise la majorité en place et empêche l'émergence d'autres sensibilités. Pourtant, la diversité syndicale doit pouvoir s'exprimer, afin de refléter la pluralité des modèles agricoles et des aspirations des agriculteurs. Les petits producteurs indépendants, ceux qui pratiquent des modèles alternatifs, même les salariés agricoles sont largement sous-représentés.

Une chambre d'agriculture doit être un lieu de dialogue, et non le bastion d'une seule vision de l'agriculture. Or le verrouillage des modes de scrutin empêche l'expression de nouvelles générations d'agriculteurs, qui veulent concilier production et respect de l'environnement.

La place des coopératives est aussi un enjeu fondamental. Il ne s'agit pas de nier leur rôle, mais leur fonction première reste commerciale. Or elles tirent l'essentiel de leurs revenus de la vente d'intrants et de pesticides.

Cette proposition de loi n'apporte pas de solutions concrètes. Pis, en revenant sur la séparation de la vente et du conseil, elle réintroduit un risque de conflit d'intérêts.

Il faut renforcer le pluralisme des instances : d'ici aux prochaines élections, nous avons cinq ans pour remettre l'ouvrage sur le métier. (*Applaudissements sur les travées du GEST*)

M. Christian Redon-Sarrazy. – (*Applaudissements sur les travées du groupe SER*) Le titre initial de cette proposition de loi annonçait une haute ambition : rénover l'exercice de la démocratie dans les chambres d'agriculture. Nous attendions donc une réforme globale de la représentation agricole. Hélas, les paysans qui se sentent peu ou mal représentés – ils sont nombreux – devront se contenter d'une simple adaptation.

Loin de cette fausse ambition initiale, le texte est avant tout technique : il est supposé régler les dysfonctionnements du corps électoral de la MSA, entérine le report plus que légitime des élections consulaires à Mayotte et proroge le dispositif dérogatoire permettant le cumul au sein des chambres entre conseil et vente de pesticides.

Nous nous interrogeons sur le calendrier d'examen, précipité : ce texte parvient au Sénat en pleines élections consulaires.

L'article 1^{er} pérennise le dispositif transitoire relatif au cumul de fonctions entre conseil et vente. La loi Égalim de 2018 avait instauré un principe de séparation pour éviter les conflits d'intérêts et garantir l'indépendance du conseil. Les administrateurs de coopératives ne pouvaient donc pas faire partie de l'exécutif d'une chambre.

Cette règle n'a cependant jamais été appliquée. Dès avril 2019, un processus dérogatoire a été mis en place par ordonnance, jusqu'au renouvellement des chambres d'agriculture. Si la dérogation devait prendre fin, le déficit de candidats serait de 25 à 40 %.

Le groupe SER ne s'opposera pas au prolongement du dispositif. Rien ne garantit qu'un système fondé sur des certificats d'économie de produits phytosanitaires serait plus efficace. Mais nous avons déposé plusieurs amendements visant à fixer des garde-fous. En particulier, la règle de déport doit être pleinement appliquée : nous proposerons donc des sanctions en cas de non-respect.

Les autres articles ne posent pas de difficultés majeures.

Nous soutenons l'objectif de l'article 1^{er bis} A : renforcer la transparence des travaux des chambres d'agriculture. Là encore, nous proposerons des sanctions en cas de non-publication des procès-verbaux.

À l'article 2, nous souhaitons réintroduire une disposition supprimée par les députés : l'interdiction faite aux personnes n'étant pas à jour de cotisation auprès de la MSA de se porter candidates aux élections de l'instance. S'il ne nous paraît pas indispensable d'être à jour de cotisation pour voter, ce prérequis est nécessaire pour intégrer la MSA.

Le nouvel article 4, qui oblige à constituer des listes paritaires aux élections de la MSA, va dans le bon sens. N'en déplaise à certains, faciliter la participation des femmes à ces instances n'est pas une complication inutile.

Nous voterons cette proposition de loi, tout en cherchant à l'améliorer. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER*)

Mme Laure Darcos. – (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP*) Notre assemblée est entrée de plain-pied dans une séquence agricole particulièrement dense : je m'en réjouis. Nos agriculteurs ne comprendraient pas que nous n'agissions pas avec célérité alors que leurs activités sont menacées.

Cette proposition de loi répond à l'urgence à la fois dans les chambres d'agriculture et les MSA.

Il ne s'agit aucunement de revenir sur le principe de séparation entre les activités de vente et de conseil,

mais de permettre aux administrateurs de coopératives de participer à l'exécutif des chambres d'agriculture. Qu'ils observent un déport est compréhensible ; qu'ils ne puissent appartenir à l'exécutif ne l'est pas.

Il faudra une réforme plus générale des chambres d'agriculture, mais tel n'est pas l'objet de cette proposition de loi.

Le prolongement d'un an du mandat des conseillers de la chambre d'agriculture de Mayotte est indispensable.

La crise de la covid a fortement désorganisé les élections de 2020. Il était indispensable de réaligner autant que possible les échéances.

Cette proposition de loi met aussi fin à certaines anomalies. Les débiteurs de cotisations de plus de six mois à la MSA pourront bien participer au scrutin. Nous nous félicitons de l'introduction de la parité pour l'élection des délégués cantonaux du deuxième collège, celui des salariés, dont plus de 38 % étaient des femmes en 2022.

Si cette proposition de loi doit garder son caractère d'urgence et d'efficacité, elle offre aussi une première réponse à certaines interrogations sur le fonctionnement des chambres d'agriculture. L'article 1^{er bis} A les dotant de règlements intérieurs fixant les modalités de publication de leurs délibérations est une première étape.

Ce texte traite des difficultés à brève échéance et ouvre des réflexions qu'il conviendra d'approfondir. Il va dans le bon sens, et le groupe Les Indépendants le soutient sans réserve. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP*)

M. Guillaume Chevrollier. – (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; M. Marc Laménie applaudit également.*) Il est heureux que le Sénat se mobilise particulièrement sur les questions agricoles.

Cette proposition de loi répond à des difficultés urgentes en matière de démocratie agricole. Je salue le travail de ceux qui ont contribué à l'élaborer.

Nos institutions agricoles jouent un rôle essentiel, dans la Mayenne comme ailleurs. Les chambres d'agriculture contribuent à structurer l'agriculture locale, à préserver son tissu économique et à assurer la transition des exploitations. Pour continuer à remplir efficacement leurs missions, elles ont besoin d'un cadre juridique et démocratique adapté à leurs besoins.

Cette proposition de loi apporte une réponse pragmatique aux difficultés créées par la loi Égalim 1.

Je salue le report des élections de la chambre d'agriculture de Mayotte, qui fait face à des circonstances dramatiques.

Les résultats des élections sont en cours de proclamation, et les bureaux des chambres seront

constitués le 5 mars. Des administrateurs de coopératives figurant sur les listes attendent que nous légiférions pour qu'ils puissent faire partie des exécutifs.

Cette proposition de loi ajuste également les délais d'élection à la MSA, comme le souhaitent les syndicats agricoles. Elle garantit à chaque agriculteur la possibilité de participer à la vie démocratique de la MSA, quelles que soient les difficultés économiques rencontrées. Cela renforcera l'engagement des agriculteurs dans la gouvernance de leur protection sociale.

Nos agriculteurs, confrontés à des enjeux économiques, environnementaux et sociaux majeurs, ont besoin de structures solides, d'une représentation démocratique renforcée et d'un cadre législatif stable. Ce texte apporte des ajustements nécessaires, mais une réflexion plus large est nécessaire sur l'avenir de notre modèle agricole.

Saisissons cette occasion de poser les bases d'une agriculture plus résiliente, plus compétitive et plus équitable. Le groupe Les Républicains votera la proposition de loi. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; MM. Vincent Louault et Marc Laménie applaudissent également.)*

M. Bernard Buis. – *(Applaudissements sur les travées du RDSE)* Cette proposition de loi de Nicole Le Peih, sous des dehors techniques, répond à des enjeux essentiels pour nos chambres d'agriculture, qui jouent un rôle central dans le monde agricole. Relais entre l'État et les agriculteurs, espace de dialogue et force de propositions, elles représentent l'ensemble des acteurs de ce milieu.

Nous voterons, sans surprise, ce texte de modernisation, qui corrige une incohérence issue de la séparation des activités de vente et de conseil. Il était difficile d'expliquer à un administrateur de coopérative, qui connaît son terrain, qu'il ne peut participer à l'exécutif d'une chambre d'agriculture.

Ce texte impose aux chambres d'agriculture de se doter d'un règlement intérieur, outil essentiel pour un fonctionnement transparent et démocratique.

Enfin, ce texte s'inscrit dans la dynamique de simplification que nous aimons, au Sénat : les électeurs débiteurs de cotisations depuis plus de six mois ne seront plus exclus du vote. Cette mesure était contraire au principe d'égalité et compliquait la constitution des listes.

Nous aurions préféré un vote conforme. Oui, la demande de rapport introduite à l'Assemblée nationale est sans doute superflue. Mais nous espérons une CMP conclusive dès lundi prochain. *(Applaudissements sur les travées du RDSE)*

M. Gilbert Favreau. – *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)* Nous débattons d'un texte crucial pour la démocratie agricole, à un moment où nos exploitants font face à des défis

majeurs. Les chambres d'agriculture, qui fêtent leur 101^{ème} anniversaire, sont au cœur de la vie des exploitants, comme la MSA.

Les règles issues de la loi Égalim de 2018 doivent être corrigées au profit d'une solution d'équilibre : les administrateurs de coopératives peuvent être élus, mais pas participer aux activités de conseil.

La MSA garantit la protection des exploitants, des salariés et de leurs familles. Cette proposition de loi apporte des solutions concrètes pour améliorer son fonctionnement.

L'article 3 prévoit une adaptation du calendrier des mandats afin de garantir une continuité dans la gouvernance, en harmonisant les échéances de renouvellement. La gestion des prestations en sera améliorée.

La réintégration des exploitants débiteurs depuis plus de six mois est bienvenue, de même que l'introduction d'une parité progressive dès les élections de 2030. C'est une avancée majeure pour la diversité et la représentativité de ces instances.

En votant cette proposition de loi, nous envoyons un message fort : nos institutions agricoles évoluent avec leurs membres et pour eux. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur des travées des groupes UC et INDEP)*

Discussion des articles

Article 1^{er}

M. Laurent Duplomb. – Avec la séparation des activités de conseil et de vente, on a monté une usine à gaz – de multiples rapports l'ont démontré. Et c'est comme le sparadrap du capitaine Haddock : on n'arrive pas à s'en débarrasser ! Au point de devoir voter en urgence ce texte, pour être sûr d'avoir des représentants dans les chambres d'agriculture. Tout cela est grotesque...

Sachons en tirer les leçons, alors que notre pays croule sous les normes et les surtranspositions, qui nous coûtent quatre points de PIB ! Aucun autre pays n'a adopté une telle mesure. Pour régler durablement le problème, il faut voter la proposition de loi que j'ai présentée avec M. Menonville, qui revient en grande partie sur la séparation de la vente et du conseil.

M. Franck Menonville. – Cette proposition de loi a le mérite de neutraliser un effet de bord de la loi Égalim. Alors que les résultats des élections aux chambres d'agriculture sont imminents, je tiens à rappeler que le scrutin est déjà proportionnel, certes avec une prime majoritaire. La proportionnelle stricte que certains appellent de leurs vœux, nous l'avons connue jadis dans les conseils régionaux : c'était la garantie de l'instabilité. De grâce, soyons très prudents en la matière ! Les résultats de ce soir refléteront la

diversité des agriculteurs, tout en garantissant que les chambres seront dirigées pendant six ans.

Mme la présidente. – Amendement n°1 de M. Salmon et *alii*.

M. Daniel Salmon. – La séparation de la vente et du conseil n'est pas une usine à gaz, mais un principe fondamental pour prévenir les conflits d'intérêts. Certes, des faiblesses ont été identifiées, mais ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. C'est pourquoi nous voulons supprimer la dérogation à la règle de non-cumul.

Vous vous inquiétez d'une réduction du vivier ? Renforcez le pluralisme, vous aurez davantage de candidats ! La proportionnelle intégrale dont a parlé M. Menonville doit être envisagée : nous souhaitons un rapport sur la question.

M. Vincent Louault, rapporteur. – Avis évidemment défavorable : on ne va pas retirer 40 % des membres des exécutifs de chambre parce qu'ils sont administrateurs de coopératives.

Mme Annie Genevard, ministre. – Avis défavorable. La suppression de l'article 1^{er} invaliderait l'objet principal du texte. (*M. Daniel Salmon le confirme.*) Le régime est transitoire, et la règle de déport assure un équilibre.

L'amendement n°1 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°2 de M. Salmon et *alii*.

M. Daniel Salmon. – Cet amendement de repli vise à rendre le déport effectif. Il faut un mécanisme de contrôle et de sanction pour garantir la confiance dans le fonctionnement des chambres.

M. Vincent Louault, rapporteur. – Des sanctions... Vous aimez cela ! Le déport est bien connu dans les collectivités territoriales. Inutile de sortir l'artillerie lourde. Avis défavorable.

Mme Annie Genevard, ministre. – Un défaut de déport invalide la délibération. C'est le droit commun, et c'est suffisant. N'ajoutons pas de sanctions administratives ou disciplinaires. Avis défavorable.

L'amendement n°2 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°7 de M. Redon-Sarrazy et du groupe SER.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Nous précisons l'application de la règle de déport, qui est une condition indispensable de notre soutien à cet article ; nous espérons qu'elle ne sera pas remise en cause en CMP. En cas de non-respect, il faut une sanction : même si cette situation est rare, il est prudent d'en prévoir le cas.

M. Vincent Louault, rapporteur. – Tant que vous y êtes, pourquoi pas le pénal ? Avis défavorable.

Mme Annie Genevard, ministre. – Avis défavorable également.

L'amendement n°7 n'est pas adopté.

L'article 1^{er} est adopté.

Article 1^{er} bis A

Mme la présidente. – Amendement n°3 de M. Salmon et *alii*.

M. Daniel Salmon. – En rendant obligatoire l'adoption d'un règlement intérieur, nous assurons la traçabilité des décisions et renforçons la démocratisation, donc la légitimité des chambres.

M. Vincent Louault, rapporteur. – Cet amendement est satisfait : les délibérations sont déjà rendues publiques. (*M. Daniel Salmon le conteste.*) Retrait, sinon avis défavorable.

Mme Annie Genevard, ministre. – Avis défavorable. Votre demande de transparence sera satisfaite à l'article suivant. Le pluralisme est un autre sujet.

L'amendement n°3 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°4 de M. Salmon et *alii*.

M. Daniel Salmon. – Il y a un lien entre pluralisme et transparence, car l'entre-soi ne favorise pas la seconde. Cet amendement lève une ambiguïté : la publication des procès-verbaux doit être obligatoire.

M. Vincent Louault, rapporteur. – Il n'est pas pertinent d'entrer dans un tel degré de précision : cela relève du règlement. Avis défavorable.

Mme Annie Genevard, ministre. – Je ne vois pas de difficulté à cet amendement rédactionnel. Avis favorable.

L'amendement n°4 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°8 de M. Redon-Sarrazy et du groupe SER.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Cet article introduit à l'Assemblée nationale prévoit un règlement intérieur. Nous voulons le rendre opérant en prévoyant des sanctions en cas de non-publication des procès-verbaux. Nous ne savons pas ce que seront les bureaux des chambres à l'avenir : tout le monde n'a pas la même vision de la transparence.

L'amendement n°8, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

L'article 1^{er} bis A est adopté.

L'article 1^{er} bis B est adopté, de même que l'article 1^{er} bis.

Article 1^{er} ter (Supprimé)

Mme la présidente. – Amendement n°5 de M. Salmon et *alii*.

M. Daniel Salmon. – Nous réintroduisons la demande de rapport sur le mode de scrutin des

chambres d'agriculture, prévue par l'Assemblée nationale. On préparerait ainsi les élections de 2030. Profitons des cinq années qui sont devant nous pour faire évoluer le mode d'élection vers un scrutin proportionnel qui renforce le pluralisme et la représentativité, pour une gouvernance plus inclusive.

M. Vincent Louault, rapporteur. – De nombreux rapports traitent déjà de cette question. Je vous invite à déposer plutôt une proposition de loi. Avis très défavorable.

Mme Annie Genevard, ministre. – Avis défavorable.

L'amendement n°5 n'est pas adopté et l'article 1^{er} ter demeure supprimé.

Article 2

Mme la présidente. – Amendement n°9 de M. Redon-Sarrazy et du groupe SER.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Nous réintroduisons un alinéa supprimé à l'Assemblée nationale : un électeur qui n'est pas à jour de cotisations doit malgré tout pouvoir participer aux élections à la MSA. En plus de l'atteinte portée au principe d'égalité, les vérifications liées à la règle actuelle ont un coût administratif. En revanche, il serait excessif de permettre à une personne débitrice de se porter candidate.

M. Vincent Louault, rapporteur. – Quand c'est logique, avis favorable !

Mme Annie Genevard, ministre. – Avis favorable également.

L'amendement n°9 est adopté.

L'article 2, modifié, est adopté.

L'article 3 est adopté, de même que l'article 4.

Mme Dominique Estrosi Sassone, présidente de la commission des affaires économiques. – Je remercie notre rapporteur, qui a accepté cette tâche au pied levé, sans rien sacrifier du sérieux nécessaire. Nous pensons que la CMP, prévue lundi prochain, sera conclusive : nous serons donc dans les délais pour la nomination des bureaux des chambres d'agriculture. *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et INDEP ; MM. Vincent Louault et Lucien Stanzione applaudissent également.)*

M. Henri Cabanel. – La séparation des activités de conseil et de vente nous oblige à la correction prévue à l'article 1^{er}. À chaque examen d'un texte législatif, veillons à bien en mesurer tous les impacts. En l'occurrence, nous n'avions pas vu venir celui-ci.

Mme Annie Genevard, ministre. – Je vous remercie pour votre travail efficace. Que 40 % des élus des chambres puissent siéger dans les bureaux est conforme à la démocratie agricole que nous appelons de nos vœux.

L'actualité législative agricole du Sénat est d'une exceptionnelle densité, confirmant que les questions agricoles sont au premier plan de nos préoccupations.

Oui, le législateur doit toujours penser aux conséquences de ses décisions. De nombreux exemples nous viennent à l'esprit... Je pense notamment à la délégation de la gestion de l'eau et de l'assainissement, décidée une nuit de 2016 sans étude d'impact.

Les études d'impact doivent être extrêmement sérieuses pour éclairer la décision du législateur, qui, par nature, ne peut être spécialiste de tout. *(Applaudissements sur les travées du RDSE et au banc des commissions)*

La proposition de loi, modifiée, est adoptée.

CMP (Nominations)

Mme la présidente. – Des candidatures ont été publiées pour siéger au sein de l'éventuelle commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi portant diverses mesures visant à adapter le fonctionnement des instances de gouvernance des chambres d'agriculture et de la mutualité sociale agricole.

Ces candidatures seront ratifiées si la Présidence ne reçoit pas d'opposition dans le délai d'une heure prévu par notre règlement.

Mise au point au sujet d'un vote

M. Christian Bruyen. – Lors du scrutin public n°188, M. Étienne Blanc souhaitait voter pour et Mme Sylviane Noël et M. Cédric Vial, s'abstenir.

Acte en est donné.

La séance est suspendue à 13 h 05.

PRÉSIDENCE DE M. DIDIER MANDELLI,
VICE-PRÉSIDENT

La séance reprend à 14 h 35.

Mises au point au sujet d'un vote

M. Christian Bruyen. – Lors du scrutin public n°188, Alain Houpert souhaitait s'abstenir.

Mme Marie-Lise Housseau. – Lors du scrutin public n°188, Christine Herzog souhaitait voter pour.

Acte en est donné.

Souveraineté alimentaire et agricole (Procédure accélérée - Suite)

M. le président. – L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture.

Discussion des articles (Suite)

Article 1^{er} quater

M. le président. – Amendement n°560 de M. Salmon et *alii*.

M. Daniel Salmon. – Le rapporteur a largement réécrit cet article relatif à l'affichage de l'origine des produits. Nous proposons une version plus ambitieuse, conforme à ce que nous avons voté en 2023 dans la proposition de loi sur la ferme France : l'affichage obligatoire du pays d'origine de tous les ingrédients représentant plus de 10 % du produit.

Les consommateurs ont droit à la transparence. Selon l'UFC-Que Choisir, l'opacité sur l'origine concerne plus des deux tiers des ingrédients. Certaines marques jouent le jeu, tandis que d'autres se contentent d'informations très floues. Ce choix délibéré des entreprises a des conséquences concrètes : 35 % du bœuf et plus de 50 % du poulet dans les aliments industriels sont importés, alors qu'au rayon frais, la quasi-totalité des viandes sont françaises, grâce à l'affichage obligatoire.

L'amendement n°560, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°816 du Gouvernement.

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. – Si j'ai émis un avis défavorable à l'amendement de M. Salmon, c'est que le Gouvernement souhaite se fixer un objectif clair et juridiquement solide, dans le cadre de la révision du règlement européen Inco. Il souhaite notamment valoriser les produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (Siqo), et pas seulement le label rouge.

M. le président. – Amendement n°541 rectifié de M. Grosvalet et *alii*.

M. Philippe Grosvalet. – Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement : l'affichage devrait être non seulement obligatoire, mais aussi clair et lisible.

M. le président. – Amendement n°886 de MM. Duplomb et Menonville, au nom de la commission des affaires économiques.

M. Laurent Duplomb, rapporteur de la commission des affaires économiques. – Amendement rédactionnel.

L'amendement n°6 rectifié quater n'est pas défendu.

M. Laurent Duplomb, rapporteur. – Avis défavorable à l'amendement n°816 du Gouvernement, qui aboutirait à une quasi-disparition de l'article. Sagesse sur l'amendement n°541 rectifié.

Mme Annie Genevard, ministre. – Je regrette la position du rapporteur sur l'amendement du Gouvernement, malgré nos échanges. Celui-ci est pourtant sécurisant au regard de la réglementation européenne. Il concerne non seulement le label rouge, mais aussi tous les autres labels de qualité. Il a été travaillé avec les filières. Avis défavorable aux autres amendements.

M. Laurent Duplomb, rapporteur. – Notre rédaction a elle aussi été travaillée avec les filières. (*Sourires*)

L'amendement n°816 n'est pas adopté.

L'amendement n°541 rectifié est adopté, ainsi que l'amendement n°886.

M. le président. – Amendement n°419 rectifié *ter* de M. Méryl et du groupe SER.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Nombre d'exploitants peinent à vivre dignement de leur travail, car trop d'intermédiaires et de spéculateurs captent la valeur. Nous plaidons pour plus de transparence en France comme à l'échelle européenne : les consommateurs doivent connaître la part du prix de vente qui revient au producteur. Les agriculteurs demandent non la charité, mais une juste rémunération !

L'amendement n°419 rectifié ter, repoussé par la commission et par le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°615 rectifié *bis* de M. Stanzione et *alii*.

M. Lucien Stanzione. – Cet amendement vise à sauvegarder les grands crus de la filière viticole du Sud-Est. L'État doit simplifier le système d'étiquetage, qui bénéficie actuellement d'une dérogation utile, mais non aboutie. La dématérialisation est une avancée, mais le système des QR codes ne fonctionne pas très bien.

M. Laurent Duplomb, rapporteur. – Il s'agit d'un amendement d'appel. Avis du Gouvernement ?

Mme Annie Genevard, ministre. – C'est une question sensible, qui ne concerne pas seulement la filière viticole.

La réglementation européenne encadre la majorité des mentions obligatoires et la Commission européenne travaille actuellement à l'harmonisation des réglementations nationales.

Ce sujet n'a pas vraiment sa place dans ce texte : retrait, sinon avis défavorable. Mais je m'engage à y travailler.

M. Lucien Stanzione. – Je retire cet amendement et me tiens prêt à y travailler rapidement avec vos services.

L'amendement n°615 rectifié bis est retiré.

M. le président. – Amendement n°622 rectifié *ter* de M. Stanzione et *alii*.

M. Lucien Stanzione. – Les grands crus du Sud-Est ont besoin du soutien des banques et de l'État. Ils connaissent une crise structurelle – climat, export, moindre consommation de vin rouge –, et les États-Unis pourraient augmenter les droits de douane de 10 à 20 %. Il faut les aider dans leurs actions de promotion à l'étranger.

L'amendement n°622 rectifié ter, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

L'article 1^{er} quater modifié est adopté.

Après l'article 1^{er} quater

M. le président. – Amendement n°316 rectifié *ter* de M. Montaugé et du groupe SER.

M. Franck Montaugé. – Le magret et le filet de canard doivent afficher leur provenance, mais pas le foie gras. C'est pourtant l'un des fleurons de notre patrimoine gastronomique. Dans le Gers, les éleveurs perpétuent un savoir-faire traditionnel. Rendons obligatoire cette mention d'origine pour lutter contre la concurrence déloyale.

M. Laurent Duplomb, rapporteur. – Avis défavorable : nous avons prévu l'affichage obligatoire de la provenance de tous les produits alimentaires – le foie gras est bien concerné.

Mme Annie Genevard, ministre. – La nomenclature considère le foie gras non comme une viande, mais comme un abat. C'est pourquoi l'indication de son origine n'est pas obligatoire. (*Marques de consternation sur les travées du groupe SER*)

Cela dit, les filières peuvent développer de leur propre initiative l'étiquetage de l'origine de leurs produits. En outre, la modification de ces dispositions devrait être notifiée à la Commission européenne. Je vous propose d'y travailler à l'occasion de la révision du règlement Inco.

M. Franck Montaugé. – Tout est bon dans le canard ! Ces discussions sont byzantines. Mais j'accueille favorablement votre proposition de travailler avec les filières et m'y associerai volontiers.

L'amendement n°316 rectifié ter est retiré.

M. le président. – Amendement n°317 rectifié *ter* de M. Pla et du groupe SER.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Nous prévoyons un rapport du Gouvernement sur la stratégie de lutte contre l'importation illégale de vins étrangers. Les viticulteurs s'estiment victimes de concurrence déloyale.

M. Laurent Duplomb, rapporteur. – Avis du Gouvernement ?

Mme Annie Genevard, ministre. – Ce travail est déjà réalisé par les douanes : avis défavorable.

L'amendement n°317 rectifié ter n'est pas adopté.

Article 1^{er} quinquies

M. le président. – Amendement n°817 du Gouvernement.

Mme Annie Genevard, ministre. – Nous proposons de supprimer cet article introduit par votre commission. Les règles relatives aux conditions sanitaires et phytosanitaires à l'importation relèvent de la réglementation européenne. Un rapport public existe déjà, élaboré par la Commission européenne.

M. Laurent Duplomb, rapporteur. – Nous avons une différence d'interprétation.

Sur tous les bancs, on nous parle des clauses miroirs. Nous nous comportons comme des moutons avec les producteurs étrangers et comme des tigres avec les nôtres.

Certes, un rapport existe déjà, mais ses données ne permettent pas de disposer d'une vision suffisamment précise sur le sujet. Le Gouvernement précédent nous expliquait que le Ceta était un très bon accord. Pourtant, des anomalies majeures – sur la traçabilité, les antibiotiques, les activateurs de croissance – ont été constatées au Canada.

Nous avons besoin d'un rapport plus détaillé sur les contrôles sanitaires aux frontières. Mme la ministre peut-elle réviser sa position ?

Mme Annie Genevard, ministre. – Non.

M. Laurent Duplomb, rapporteur. – Dès lors, avis défavorable.

L'amendement n°817 n'est pas adopté.

L'amendement n°775 rectifié bis n'est pas défendu.

L'article 1^{er} quinquies est adopté.

Après l'article 1^{er} quinquies

M. le président. – Amendement n°586 rectifié *quater* de M. Stanzione et *alii*.

M. Lucien Stanzione. – Nous voulons créer une exception agricole pour protéger les productions françaises. Les importations étrangères qui ne respecteraient pas nos normes seraient taxées ou interdites. Un tel protectionnisme existe pour la culture et pour protéger le cinéma français.

M. Laurent Duplomb, rapporteur. – Retrait, sinon avis défavorable.

Mme Annie Genevard, ministre. – L'idée, portée par plusieurs familles politiques, est intéressante et mérite d'être creusée et précisée. Retrait, sinon avis défavorable.

M. Lucien Stanzione. – Puisque vous réagissez positivement, je retire mon amendement et vous propose d'y travailler avec vous.

L'amendement n°586 rectifié quater est retiré.

M. le président. – Amendement n°596 rectifié ter de M. Stanzione et alii.

M. Lucien Stanzione. – Reconnaissons la valeur patrimoniale exceptionnelle des paysages agropastoraux et leur rôle dans le dynamisme de nos territoires. Mais aucune sauvegarde n'est possible sans durabilité économique. L'État doit prendre des actes juridiques contraignants.

M. Laurent Duplomb, rapporteur. – Avis défavorable, car l'amendement est satisfait par la rédaction de l'article 1^{er}.

Mme Annie Genevard, ministre. – Le code rural reconnaît déjà l'intérêt général du pastoralisme.

M. Vincent Louault. – Vous avez bien fait de retirer votre amendement précédent, qui correspondait à une proposition de loi de notre collègue Stéphane Ravier. Je m'étonne d'un tel rapprochement. (*Marques d'indignation sur les travées du groupe SER*)

L'amendement n°596 rectifié ter n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°602 rectifié bis de M. Stanzione et alii.

M. Lucien Stanzione. – La concurrence déloyale qui frappe nos producteurs expose les consommateurs à des risques sanitaires. Nous avons refusé de sacrifier notre souveraineté culturelle ; faisons de même pour l'agriculture, grâce à une exception agricole.

L'amendement n°602 rectifié bis, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°603 rectifié ter de M. Stanzione et alii.

M. Lucien Stanzione. – Nos sols ne sont pas de simples supports pour une agriculture industrielle, mais des organismes à nourrir et protéger. La proposition de loi de Daniel Salmon sur la haie va dans le bon sens.

M. Laurent Duplomb, rapporteur. – Avis défavorable, car satisfait par l'amendement socialiste adopté à l'article 1^{er}.

Mme Annie Genevard, ministre. – Même avis, pour les mêmes raisons.

L'amendement n°603 rectifié ter n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°606 rectifié ter de M. Stanzione et alii.

M. Lucien Stanzione. – Nous voulons renforcer l'accompagnement des territoires ruraux pour la gestion durable de l'eau et des sols, dans un contexte de dérèglement climatique. L'État doit soutenir davantage des projets comme Hauts de Provence rhodanienne.

M. Laurent Duplomb, rapporteur. – Retrait, sinon avis défavorable, car satisfait par l'amendement de Jean Sol, voté hier.

Mme Annie Genevard, ministre. – Avis défavorable : on ne peut enjoindre à l'État de soutenir ces projets. J'attends beaucoup des conférences régionales de l'eau, annoncées par le Premier ministre. Il faudra établir des diagnostics régionaux, car les besoins ne sont pas les mêmes partout : là il faut rénover des canaux d'irrigation, là créer des retenues collinaires, là réutiliser les eaux usées, là encore...

M. Laurent Duplomb, rapporteur. – Rien : dans le Doubs, par exemple.

Mme Annie Genevard, ministre. – Quoique, si l'on pense à dix ou vingt ans...

M. Lucien Stanzione. – Je retire mon amendement, mais le projet dont j'ai parlé doit être soutenu par l'État. Et les sénateurs doivent être associés aux conférences régionales de l'eau.

L'amendement n°606 rectifié ter est retiré.

M. le président. – Amendement n°609 rectifié quater de M. Stanzione et alii.

M. Lucien Stanzione. – L'État doit s'engager à tout mettre en œuvre pour trouver des alternatives aux produits phytosanitaires, en maintenant les subventions aux organismes de recherche et en conservant la trajectoire de la loi de programmation de la recherche (LPR).

Nous devons réorienter notre système agricole, en utilisant les leviers agronomiques et en optimisant les synergies naturelles, grâce à la recherche.

M. Laurent Duplomb, rapporteur. – Avis défavorable.

Mme Annie Genevard, ministre. – Retrait, sinon avis défavorable. On ne peut pas dire que la France manque à ses devoirs en matière de financement de la recherche. Le budget de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) est proche du milliard d'euros et nous finançons le programme Écophyto, ainsi que le Parsada (plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures).

L'amendement n°609 rectifié quater n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°612 rectifié *bis* de M. Stanzione et *alii*.

M. Lucien Stanzione. – Le nombre d'agriculteurs ne cesse de baisser. Nous devons rendre leur souveraineté à nos chefs d'exploitation, pour qu'ils vivent de la vente de leurs produits et non d'aides européennes, qu'ils fixent leurs propres prix, qu'ils retrouvent un savoir-faire paysan et qu'ils cessent d'obéir servilement à des techniciens.

M. Laurent Duplomb, rapporteur. – Avis défavorable, car satisfait.

Mme Annie Genevard, ministre. – Avis défavorable.

L'amendement n°612 rectifié bis n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°629 rectifié *quater* de M. Stanzione et *alii*.

M. Lucien Stanzione. – Nous voulons mieux protéger notre environnement, grâce à trois leviers : la réintroduction des haies prévue par la proposition de loi Salmon ; une législation européenne sur les phytosanitaires plus rigoureuse ; l'augmentation de la mise en culture de végétaux à vocation pollinifère et nectarifère – 40 % de nos fruits et légumes en dépendent.

L'amendement n°629 rectifié quater, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°789 rectifié *bis* de M. Stanzione et *alii*.

M. Lucien Stanzione. – Cet amendement vise à mieux financer le Parsada en restaurant les crédits supprimés dans le PLF 2025. C'est une alternative à certaines dispositions de la proposition de loi Duplomb. Il faut maintenir la trajectoire de la LPR. Les économies ne doivent pas porter sur notre recherche publique. De nombreuses productions sont en attente de solutions : l'olive, la cerise, la vigne...

M. Laurent Duplomb, rapporteur. – Cet amendement aurait plus sa place dans le projet de loi de finances pour 2026. Avis défavorable.

Mme Annie Genevard, ministre. – Avis défavorable à cet amendement d'appel. Le Gouvernement n'abandonne pas le Parsada. En 2024, les crédits étaient hors norme, à plus d'un milliard d'euros, et ils n'ont été que partiellement consommés – d'où les rabots successifs. S'agissant du budget pour 2025, je ne peux pas encore vous dire combien nous consacrerons au Parsada.

M. Daniel Salmon. – À force de raboter, la planche devient bien mince... Pourtant, nous n'avons pas atteint nos objectifs !

L'amendement n°789 rectifié bis n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°795 rectifié *ter* de M. Stanzione et *alii*.

M. Lucien Stanzione. – C'est une demande de rapport annuel et circonstancié sur l'atteinte des objectifs du Parsada.

M. Laurent Duplomb, rapporteur. – Avis défavorable.

Mme Annie Genevard, ministre. – L'avancée du Parsada est consultable sur le site du ministère. Avis défavorable.

L'amendement n°795 rectifié ter n'est pas adopté.

Article 2

M. le président. – Amendement n°106 rectifié de M. Cabanel et *alii*.

M. Henri Cabanel. – Il faut reconnaître l'importance de la qualité des services à la population lors de l'installation des jeunes agriculteurs, notamment lorsqu'ils sont parents de jeunes enfants.

M. Franck Menonville, rapporteur de la commission des affaires économiques. – Ne perdons pas de vue l'objectif premier : la formation des agriculteurs. Les articles 2 et 3 évoquent déjà ces problématiques. Avis défavorable.

Mme Annie Genevard, ministre. – Avis défavorable.

L'amendement n°106 rectifié est retiré.

L'amendement n°545 rectifié bis n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°468 de M. Salmon et *alii*.

M. Daniel Salmon. – Le renouvellement des générations demande un véritable effort de la nation. Alors que nous avons besoin d'installer 20 000 jeunes chaque année, nous ne formons que 6 600 diplômés. Il faut donc augmenter de 50 % et non 30 % les places en formation. Si nous partons déjà battus, nous n'atteindrons jamais nos objectifs.

M. le président. – Amendement identique n°496 de Mme Corbière Naminzo et du groupe CRCE-K.

Mme Evelyne Corbière Naminzo. – Nous proposons également une hausse de 50 % du nombre d'apprenants. L'enjeu est la pérennité du tissu agricole français ; c'est crucial pour les territoires. Les jeunes doivent être accompagnés et les obstacles financiers, fonciers et réglementaires qui freinent l'installation doivent être traités.

M. le président. – Amendement identique n°669 rectifié *bis* de Mme Billon et *alii*.

M. Yves Bleunven. – Défendu.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Avis défavorable : une augmentation de 30 %, c'est déjà ambitieux ; et ce n'est pas limitatif.

Mme Annie Genevard, ministre. – Avis défavorable. Ces objectifs n'ont pas été improvisés, mais fixés de manière à garantir le remplacement « un

pour un » des actifs agricoles, sur la base des statistiques de France Stratégie et du ministère du travail. Une hausse de 30 % est atteignable ; 50 % ce n'est pas...

M. Franck Menonville, *rapporteur*. – ... réaliste.

Mme Annie Genevard, *ministre*. – Effectivement, ni nécessaire.

M. Daniel Chasseing. – De 1980 à 2021, la part de l'Europe dans la production agricole mondiale est passée de 20 % à 9 %. Dans le même temps, la Chine est passée de 9 % à 20 % et le Brésil de 6 % à 10 %.

Ce texte va dans le bon sens en augmentant la productivité et en aidant les agriculteurs à produire davantage. Nous avons perdu 1 million de têtes de bétail bovin en dix ans ! Pour avoir plus d'agriculteurs, nous devons produire davantage.

Oui, les surtranspositions ont conduit à des baisses de production, sur la pomme, la chicorée, la betterave. Pendant ce temps, le Brésil doublait sa production. Bruxelles ne doit plus se comporter en Bisounours.

M. Daniel Salmon. – Les chiffres sont têtus : on a besoin de 20 000 diplômés par an, or on n'en forme que 6 600. Nous n'atteindrons pas notre objectif de 400 000 exploitations et de 500 000 actifs en 2035 sans trajectoire à la hausse. C'est mathématique. On a déjà perdu 100 000 exploitations ces dix dernières années ; je crains qu'on en perde autant ces dix prochaines années.

Les amendements identiques n^{os} 468, 496 et 669 rectifié bis ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°425 rectifié *ter* de M. Redon-Sarrazy et du groupe SER.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Fixons dans la loi l'objectif de créer une cinquième école vétérinaire publique pour répondre aux enjeux de formation, de santé publique, d'accompagnement de l'élevage et de lutte contre la déprise. La région Nouvelle-Aquitaine a lancé en février 2020 ce projet structurant pour le Limousin. Son implantation à Limoges serait particulièrement pertinente, pour ouvrir un pôle de recherche unique en France.

M. le président. – Amendement n°426 rectifié *ter* de M. Redon-Sarrazy et du groupe SER.

M. Christian Redon-Sarrazy. – C'est un amendement de repli. Il s'agit toujours de demander à l'État de créer cette cinquième école vétérinaire publique.

M. Franck Menonville, *rapporteur*. – Avis défavorable. Il existe quatre écoles publiques et une école privée, qui se mobilisent pour augmenter leur nombre d'apprenants. Les quatre écoles publiques passeront de 480 vétérinaires en 2017 à 840 en 2030. L'enjeu n'est pas le nombre, mais la répartition des vétérinaires sur le territoire. Qu'on leur donne l'envie de s'implanter dans les zones rurales pour travailler dans l'élevage.

Mme Annie Genevard, *ministre*. – Avis défavorable. L'installation et le maintien des vétérinaires en zone rurale constituent des enjeux majeurs. Les étudiants d'aujourd'hui formeront les bataillons de demain, avec une hausse de 75 % entre 2017 et 2030. La dynamique est enclenchée. Il existe de nombreux projets de création d'écoles vétérinaires, mais le nombre d'élèves actuellement formés dans les écoles publiques est suffisant.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Je suis atterré par vos arguments, monsieur le rapporteur. Le projet est porté par la région Nouvelle-Aquitaine, qui détient le plus grand nombre d'animaux d'élevage. Nous ne voyons pas l'augmentation des effectifs se traduire en stages. Il y a un vrai déficit.

M. Chasseing, élu en Corrèze, ne dira pas le contraire : travailler avec des animaux d'élevage, ce n'est pas assurer une permanence pour chiens et chats en ville...

Des jeunes ont envie de s'installer. La profession est prête à les accueillir. Vous me rétorquez qu'il y aura un nombre suffisant de vétérinaires dans les années à venir – on a déjà entendu cet argument pour les médecins... Les conséquences de ce déficit se feront particulièrement sentir en matière de prophylaxie – je pense au projet *One Health*.

M. Christian Bruyen. – La formation vétérinaire est essentielle pour l'avenir de l'agriculture française. La déprise démographique doit nous conduire à fixer l'objectif ambitieux de 70 % de vétérinaires supplémentaires d'ici à 2030. Cela suppose une mise à niveau de l'offre de formation – d'où l'idée de création d'une cinquième école vétérinaire, que nous avons également suggérée en commission de la culture. Autre possibilité : augmenter significativement la taille des promotions dans chacune des quatre écoles, ce qui serait plus rapide et moins coûteux.

Il faut impérativement réfléchir aux moyens d'attirer les futurs vétérinaires vers la médecine des champs plutôt que vers la médecine des villes (*M. Franck Menonville renchérit*), la bobologie des chiens et des chats, notamment par des stages obligatoires.

M. Daniel Chasseing. – Je voterai l'amendement de M. Redon-Sarrazy. Le Limousin a besoin de cette cinquième école vétérinaire. L'élevage limousin est performant mais pâtit d'une carence en vétérinaires. Région, département et ville sont d'accord pour créer l'école.

Beaucoup d'élèves sont obligés d'aller se former à l'étranger, notamment au Portugal.

M. Vincent Louault. – Chez moi, les vétérinaires, pourtant nombreux, ne veulent pas venir voir les vaches. (*MM. Franck Menonville, Laurent Duplomb et Mme Dominique Estrosi Sassone renchérisent.*) Je ne connais pas de médecin qui choisisse ainsi ses clients... Une césarienne sur une vache coûte 500 euros contre 1 500 euros sur une chatte ou une chienne. Il faut orienter les vétérinaires vers l'élevage !

M. Guillaume Gontard. – Quelle orientation de la formation pour quels besoins ? Selon certaines enquêtes, il faudrait former plus de 900 vétérinaires supplémentaires par an. En outre, 53 % des primo-inscrits à l'ordre sont diplômés d'écoles étrangères, de Belgique, Espagne ou Roumanie, notamment, contre 47 % en 2018. Cette cinquième école est sans doute nécessaire.

M. Daniel Salmon. – Je voterai ces amendements. Nous avons absolument besoin d'attirer les jeunes vers le soin des animaux de rente. Ce ne sera possible que si les conditions de travail sont satisfaisantes. Le productivisme, à 2,5 ou 3 lactations, peut en rebuter certains.

M. Franck Menonville, rapporteur. – S'il y avait besoin d'une école de plus, j'y serais favorable. Les objectifs fixés correspondent aux besoins. (*On le nie vigoureusement sur les travées du GEST et du groupe SER.*) Le véritable enjeu, c'est : comment donner aux diplômés l'envie de s'implanter en zone rurale afin de répondre aux besoins des éleveurs ? Avec Laurent Duplomb, nous apportons des solutions dans ce texte.

M. Christian Redon-Sarrazy. – En les envoyant ailleurs en Europe !

M. Franck Menonville, rapporteur. – On peut bien avoir plus de diplômés : il faut surtout les répartir sur le territoire.

M. Christian Redon-Sarrazy. – On est d'accord. Territorialisons !

M. Franck Montaugé. – C'est toujours le même problème.

M. Laurent Duplomb. – Je soutiens la position du rapporteur. D'où sortez-vous vos chiffres ? Monsieur Salmon, je vous rappelle qu'il faut élever une vache pendant deux ans et demi avant qu'elle fasse du lait.

M. Christian Redon-Sarrazy. – On le sait, merci !

M. Laurent Duplomb. – Et vous pensez qu'après, on chercherait à ce qu'elle rapporte le moins longtemps possible ? Arrêtez avec les clichés ! (*Protestations à gauche*)

M. Christian Redon-Sarrazy. – Vous vous y connaissez en la matière !

M. Franck Montaugé. – Vous irez expliquer cela aux éleveurs !

L'amendement n°425 rectifié ter n'est pas adopté non plus que l'amendement n°426 rectifié ter.

M. le président. – Amendement n°890 de MM. Duplomb et Menonville, au nom de la commission des affaires économiques.

L'amendement rédactionnel n°890, accepté par le Gouvernement, est adopté.

M. le président. – Amendement n°35 rectifié bis de M. Pla et *alii*.

M. Lucien Stanzione. – L'activité agricole est cyclique par nature. Les exploitants agricoles ont donc recours à des travailleurs saisonniers. Il faut les intégrer à la réflexion sur le renouvellement des générations. Ils devraient être davantage formés, car ils peuvent reprendre des exploitations.

De plus, dans les lycées agricoles, les filles ne représentent que 32 % des élèves. La complexité des trajectoires d'installation des femmes les exclut. Leur accès précoce à la profession est rare et répond souvent à des impératifs familiaux. Seules 13 % des femmes figurent parmi les héritiers agricoles.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Retrait, car l'amendement est globalement satisfait. Je sais que Mme la ministre est engagée en faveur de la formation et l'installation des femmes.

Mme Annie Genevard, ministre. – Retrait, sinon avis défavorable. Il est louable d'encourager l'emploi des femmes dans l'agriculture. Tout se joue lors de la formation – c'est là qu'il faut les orienter vers les métiers de l'agriculture. J'ai alerté absolument tous les acteurs afin qu'ils examinent avec la même vigilance les projets des femmes et ceux des hommes. Il ne s'agit évidemment pas de faire de la préférence de genre.

C'est une piste féconde pour accroître le nombre d'actifs agricoles.

Néanmoins, cet amendement est satisfait par l'article 2 et l'article 10.

L'amendement n°35 rectifié bis est retiré.

M. le président. – Amendement n°318 rectifié ter de M. Tissot et du groupe SER.

M. Jean-Claude Tissot. – Depuis 2014 et le lancement du plan Enseigner à produire autrement, l'enseignement agricole tente de s'approprier les principes de l'agroécologie. En 2020, ce plan a été élargi avec succès. Nous voulons l'inscrire dans la loi.

Les rapporteurs ont rejeté cet amendement en commission.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Je reste sur la même position : avis défavorable. Nous tenons à promouvoir la diversité des systèmes de production. La formation agricole elle-même est plurielle.

M. Vincent Louault. – Bravo !

Mme Annie Genevard, ministre. – Avis défavorable : nous créons une sixième mission à l'enseignement agricole. Celle-ci est précisément dédiée à la mise en œuvre des transitions environnementales et climatiques. L'amendement est satisfait.

L'amendement n°318 rectifié ter n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°819 du Gouvernement.

Mme Annie Genevard, ministre. – Nous voulons accroître le nombre de femmes dans les formations préparant aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire ; je me suis déjà exprimée à plusieurs reprises sur ce point.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Avis très favorable !

Mme Annie Genevard, ministre. – Merci, monsieur le rapporteur.

Mme Marie-Do Aeschlimann. – Je salue l'engagement de Mme la ministre en la matière. Les femmes représentent 50 % de la population active, or 27 % seulement des entreprises agricoles sont dirigées par une femme.

Le rapport Femmes et ruralités de la délégation aux droits des femmes, sous l'égide de Mme Billon, encourageait l'entrepreneuriat agricole. En orientant davantage de femmes vers ces professions, on répondrait au problème de renouvellement des générations. (*Mme Annick Billon apprécie.*)

L'amendement n°819 est adopté.

M. le président. – Amendement n°319 rectifié *ter* de M. Tissot et du groupe SER.

Mme Viviane Artigalas. – Le projet de loi prévoit d'augmenter le niveau de qualification des nouveaux actifs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Aux compétences en entrepreneuriat, management, numérique et techniques agronomiques, il faut impérativement ajouter les compétences en agriculture bio et en conservation des sols.

M. le président. – Amendement n°113 rectifié *bis* de M. Gold et *alii*.

M. Philippe Grosvalet. – Réintroduisons les objectifs du plan Enseigner à produire autrement 2, qui a conduit à réviser l'ensemble des diplômes de l'enseignement agricole afin de développer les compétences en matière de transition agroécologique et climatique. De 30 à 50 % des candidats à l'installation veulent être en bio, ce qui suppose des compétences spécifiques.

Pour que ceux qui s'engagent fassent un choix éclairé, ils doivent absolument disposer de toutes les connaissances.

M. le président. – Amendement identique n°618 rectifié *ter* de M. Weber et *alii*.

M. Michaël Weber. – Cet amendement encourage un gain de compétences des nouveaux actifs en matière d'agriculture biologique et d'agroécologie.

L'agriculture biologique est fondée sur un savoir agronomique poussé, qui exige des formations spécifiques ; or elles ne représentent que 5 % des formations de l'enseignement agricole public alors que la bio concerne 16 % de l'emploi agricole et 10 % des surfaces.

M. le président. – Amendement n°469 de M. Salmon et *alii*.

M. Daniel Salmon. – Nous voulons réintroduire dans la loi les objectifs du plan Enseigner à produire autrement 2, qui a conduit à rénover tous les diplômes agricoles. La modification des objectifs de formation, comme le prévoit le texte, reviendrait à compliquer les choses : une fois encore, c'est le *stop and go* !

Les compétences en agroécologie sont précieuses. Les formations en bio ne représentent que 5 % de l'offre publique. Savoir produire en bio, cela ne s'improvise pas !

M. le président. – Amendement n°530 rectifié de M. Masset et *alii*.

M. Henri Cabanel. – Cet amendement renforce les compétences agroécologiques dans les formations agricoles.

M. le président. – Amendement n°320 rectifié *ter* de M. Tissot et du groupe SER.

M. Lucien Stanzione. – Cet amendement s'inscrit dans la lignée de l'amendement n°319 rectifié *ter*. Il faut renforcer les compétences en agroécologie. Le virage agroécologique en faveur duquel nous militons passera par là. D'où la nécessité d'une offre de formation renouvelée : il est impensable d'enseigner l'agriculture comme dans les années 1980.

Les rapporteurs n'apprécient pas le terme d'agroécologie : de dix-sept occurrences dans le texte de l'Assemblée nationale, nous sommes passés à trois !

M. le président. – Amendement n°820 du Gouvernement.

Mme Annie Genevard, ministre. – Cet amendement ne relève pas uniquement de la sémantique. S'adapter à une situation, c'est la subir. Participer à la transition, c'est différent. Les agriculteurs sont des acteurs, qui opèrent une mutation de leurs pratiques culturelles. Ce n'est pas passif.

M. le président. – Sous-amendement n°904 de MM. Duplomb et Menonville, au nom de la commission des affaires économiques.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Nous préférons le terme « adaptations ».

M. le président. – Amendement n°470 de M. Salmon et *alii*.

M. Daniel Salmon. – Nous souhaitons orienter les politiques publiques vers les solutions qui contribuent réellement à la souveraineté alimentaire. Malheureusement, la vision des rapporteurs et du Gouvernement, en faveur de l'innovation technologique et de l'investissement privé, favorise clairement les plus grandes exploitations. Pourtant, les pratiques agroécologiques seront les moins coûteuses et les plus efficaces face au changement climatique.

M. le président. – Amendement n°321 rectifié *ter* de M. Tissot et du groupe SER.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Nous devons amplifier nos efforts en matière de recherche, d'innovation et de diffusion des connaissances et y inclure la transition agroécologique. Les rapporteurs ont fait la chasse à ce terme. Mais nous sommes têtus !

M. le président. – Amendement n°322 rectifié *ter* de M. Tissot et du groupe SER.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Cet amendement précise qu'il faut accentuer nos efforts en matière d'innovation pour développer l'agriculture biologique, dans le but de parvenir à 21 % de surface agricole utile (SAU) en bio d'ici à 2030.

M. le président. – Amendement n°323 rectifié *ter* de M. Tissot et du groupe SER.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Favorisons les collaborations entre la recherche publique et les entreprises, mais pas aux dépens de l'indépendance de la recherche publique. Des conflits d'intérêts existent déjà ; de grands groupes privés font pression pour orienter les études, quand ils ne les produisent pas eux-mêmes.

M. le président. – Amendement n°324 rectifié *ter* de M. Tissot et du groupe SER.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Cet amendement s'inscrit dans la continuité de l'amendement n°321 rectifié *ter*.

Les collaborations entre la recherche publique et les entreprises doivent être orientées vers les besoins de la transition agroécologique. Nous devons concilier intérêts alimentaire, économique et environnemental, qui sont parfaitement compatibles.

M. le président. – Amendement n°327 rectifié *ter* de M. Tissot et du groupe SER.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Nous rétablissons la rédaction de l'Assemblée nationale, afin de préciser que les compétences à acquérir, dans le plan national triennal de formation, incluent les transitions agroécologique et climatique. Nous regrettons fortement la chasse au terme « agroécologie » des rapporteurs.

M. Franck Menonville, rapporteur. – La rédaction actuelle prévoit d'accroître les connaissances dans le domaine de l'adaptation au changement climatique.

Avis défavorable à tous les amendements, hormis à l'amendement n°820 du Gouvernement, auquel je suis favorable s'il est modifié par notre sous-amendement.

Mme Annie Genevard, ministre. – Grâce à l'amendement du Gouvernement, l'effort de recherche, d'innovation et de diffusion des connaissances devra aussi porter sur les transitions climatique et environnementale.

Retrait ou avis défavorable aux amendements n°319 rectifié *ter*, 113 rectifié *bis*, 618 rectifié *ter*, 469, 530 rectifié et 320 rectifié *ter*, ainsi qu'aux amendements n°321 rectifié *ter*, 322 rectifié *ter*, 324 rectifié *ter* et 327 rectifié *ter*.

Avis défavorable aux amendements n°470 et 323 rectifié *ter*.

J'en viens au sous-amendement n°904. « Transitions » me semble préférable à « adaptations ». Monsieur le rapporteur, si le sous-amendement n'est pas adopté, vous émettez un avis défavorable à mon amendement ?

M. Franck Menonville, rapporteur. – Oui.

Mme Annie Genevard, ministre. – Je souhaitais émettre un avis défavorable, mais vous avez fait l'effort d'accepter les termes de « climatique » et « environnementale ». Sagesse : je laisse l'assemblée décider. Toutefois, si ces termes disparaissaient, il y aurait un blocage en CMP.

M. Daniel Salmon. – Je ne suis pas convaincu par l'argumentation du rapporteur. « Adaptation », c'est parfaitement réducteur. L'adaptation au changement climatique n'est pas du tout synonyme de la transition agroécologique ! Cette dernière implique un changement de modèle.

Bien sûr, nous serons contraints de nous adapter, mais nous devons aussi continuer de nous battre pour éviter à la France une hausse de 4 degrés.

M. Gérard Lahellec. – Nous avons besoin de connaissances. Si science sans conscience n'est que ruine de l'âme, science sans connaissance n'est que démagogie et parti pris.

Loin de moi l'idée de dresser un mode de production contre un autre : les gens doivent pouvoir choisir.

On ne fait pas pousser l'herbe en tirant dessus, comme on dit chez moi : l'incantation ne sert à rien.

Connaître la valorisation du bio et la situation des sols est nécessaire pour tous, y compris celles et ceux qui restent en agriculture conventionnelle. Je voterai ces amendements qui favorisent la connaissance.

M. Henri Cabanel. – M. Lahellec a parfaitement résumé ma position : on n'oppose pas les modèles, on permet à chacun de choisir.

Cher Daniel Salmon, on ne luttera pas contre le changement climatique, on devra s'y adapter. (*On le réfute vigoureusement sur les travées du GEST.*) Laissons les uns et les autres s'adapter, selon le modèle qu'ils auront choisi.

Cela dit, lorsqu'on parle d'environnement, on voit que des poils se hérissent dans la partie droite de l'hémicycle.

M. Yannick Jadot. – Tout un paquet de lois visent à lutter contre le dérèglement climatique. À ma

connaissance, l'agriculture est l'un des principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre. (*Mme Dominique Estrosi Sassone s'impatiente.*)

L'agriculture doit absolument prendre sa part de la lutte. Tous les scientifiques le disent : chaque dixième de degré doit être combattu pour éviter son anéantissement.

Les transitions agroécologiques supposent d'autres connaissances du sol et des plantes que celles d'un système organisé – voire orchestré – par l'agrochimie.

M. Vincent Louault. – M. Duplomb nous expliquait hier que le changement climatique augmentait la production d'herbe chez lui. Chez moi, je sème le maïs le 30 mars, et non plus le 1^{er} mai. Les agriculteurs s'adaptent en permanence.

M. Daniel Salmon. – Ils seront inondés ou souffriront de la sécheresse, comme dans les Pyrénées-Orientales.

M. Vincent Louault. – Peut-être qu'ils auront trop d'eau dans six mois, et feront des réserves !

Les agriculteurs ne supportent plus le mot de « transition ». Ils acceptent encore moins le mot « accompagnement » – qu'il faudrait réserver à l'accompagnement des enfants ou des personnes en fin de vie – mais c'est peut-être ce qu'on veut pour l'agriculture ?

M. Laurent Duplomb. – Je suis toujours stupéfait que ceux qui ne pratiquent pas nous expliquent comment il faut pratiquer. (*Vives protestations sur les travées du groupe SER, du RDSE et du GEST*)

À droite de l'hémicycle, on fait confiance aux agriculteurs, car ils sont capables de s'adapter.

À gauche, ont dit que les agriculteurs sont tellement bêtes qu'il faut les obliger à changer de modèle. (*Les protestations redoublent.*)

Plusieurs voix à gauche. – Pas du tout !

M. Michaël Weber. – C'est inacceptable !

M. Laurent Duplomb. – Allez voir les paysans, dites-leur que ce qu'ils font ne va pas et on verra comment ils vous remercieront ! (*Vives protestations sur les travées du groupe SER, du RDSE et du GEST*)

Mme Ghislaine Senée. – Je ne suis pas agricultrice, je n'habite pas Mayotte : pourtant, en tant que parlementaire, je traite de tous les sujets ! Nul besoin d'être agricultrice pour débattre du projet de loi d'orientation agricole.

Vous ne supportez plus certains termes, dites-vous ? Nous non plus ! Vous nous caricaturez systématiquement.

Pour éviter une hausse de 4 degrés, vers laquelle on se dirige, il faut prendre des mesures. Il existe encore des solutions.

Refuser les mots d'agroécologie ou d'agriculture biologique, c'est de la *cancel culture* ; vous tombez dans le wokisme !

Vous pensez que nous vous prenons pour des gens bêtes. Mais ce n'est absolument pas le cas ! Il faut penser futur. Chacun doit faire un pas. Arrêtons de nous insulter ! (*Marques d'approbation à gauche*)

M. Laurent Duplomb. – Je n'ai pas insulté ! (*On le conteste à gauche.*)

M. Michaël Weber. – Nous ne sommes pas encore tout à fait sourds !

M. Christian Redon-Sarrazy. – Monsieur Duplomb, qui navigue entre sa position de rapporteur et de sénateur, ne cesse de nous invectiver.

Je connais très bien le monde agricole. Ce n'est pas parce qu'on n'est pas agriculteur qu'on ne peut pas parler d'agriculture.

Parfois, je partage votre constat, monsieur Duplomb.

M. Laurent Duplomb. – Pas souvent !

M. Christian Redon-Sarrazy. – On a besoin d'expliquer, y compris dans nos territoires, comment concilier agriculture et autres activités.

Cette façon de mener les débats et de pousser des coups de gueule pour affirmer que c'est vous qui détenez la bonne parole est tout à fait désagréable !

M. Franck Menonville, rapporteur. – Ce texte ne promeut aucune exclusivité : ni celle du productivisme ni celle du bio. Il s'inscrit dans le temps.

L'adaptation que je défends est une notion entrepreneuriale qui renvoie à la responsabilité de chacun face à un environnement changeant. Je n'oppose pas les uns aux autres.

L'adaptation, c'est aussi la territorialisation. Ce qui s'impose à Laurent Duplomb en Haute-Loire ne s'impose pas à moi en Lorraine.

M. Daniel Gremillet. – L'agriculture a toujours évolué à travers les siècles, en fonction des conditions climatiques : il y a un siècle et demi, certaines cultures étaient impossibles. Puis il y a eu des évolutions du champ du possible, grâce au travail enthousiaste de femmes et d'hommes. Quel dommage que nous nous déchirions. J'ai toujours fait confiance aux femmes et aux hommes. L'esprit d'entreprise n'est pas un gros mot. Nous travaillons avec le vivant.

Ne mentons pas aux Français et au monde paysan. Ce n'est pas en mettant des mots dans ce texte, qui n'est pas une loi d'orientation – soit dit en passant – que l'on modifiera l'évolution climatique. Il faut que l'effort soit mené à travers le monde.

M. Philippe Grosvalet. – Voilà un peu plus d'un an que je siège dans cette assemblée ; le Sénat est marqué par le respect et la tempérance, et les propos de Laurent Duplomb ne servent pas sa cause. Les

résultats des élections des chambres agricoles sont en train de tomber, monsieur Duplomb : nul besoin de vous agacer.

Ne vous étonnez pas que le vote extrême progresse dans le monde agricole, si vous continuez à l'opposer à la société : parlementaires, nous représentons tous les Français et tous les agriculteurs, quel que soit leur mode d'exploitation. Pendant des années, vous avez parlé d'agribashing. Ne soyez pas surpris que les agriculteurs se renferment sur eux-mêmes.

Il faut au contraire un dialogue entre les agriculteurs et les consommateurs. Ne versons pas dans la caricature : je ne suis pas médecin, je peux parler de santé ; je ne suis pas agriculteur, je peux parler d'agriculture.

M. Daniel Chasseing. – Je suis d'accord avec MM. Cabanel et Lahellec. Il est normal d'aller vers l'agroécologie, même si nous savons bien que la France pollue très peu – 0,8 % des émissions de gaz à effet de serre – en comparaison avec la Chine – 33 %.

Il est indispensable que les jeunes qui s'installent trouvent une rentabilité. Dans les supermarchés, les consommateurs achètent des produits moins chers que ceux qui sont issus de l'agroécologie. Soyons très prudents. Certains agriculteurs qui étaient en bio ont été obligés de faire marche arrière.

M. Franck Montaugé. – Ce moment de tension, on peut le regretter, mais il nous amène à nous interroger sur notre rôle de parlementaires. Nous devons, le plus rationnellement possible, donner un contenu à la notion d'intérêt général qui figure dans ce texte. Cette notion n'est pas propre à un domaine de l'activité économique ; elle doit être considérée de manière globale.

L'intérêt général procède de tous les modes de pensée. Cher collègue Duplomb, on ne le trouvera pas en s'envoyant à la figure des anathèmes. (*M. Laurent Duplomb proteste.*) Nous ne devons pas être ici les représentants d'intérêts particuliers.

De grâce respectons-nous et essayons de nous comprendre pour atteindre l'intérêt général.

Mme Annie Genevard, ministre. – Cet alinéa est l'un des points significatifs du texte. Nous voulons augmenter le nombre de diplômés et améliorer leurs compétences : gestion d'entreprise, ressources humaines, management, numérique, agronomie, zootechnie, transition environnementale. Ce qu'on demande aux agriculteurs dans ce dernier domaine n'a rien à voir avec la révolution mécanique : le niveau de connaissance doit s'adapter à cette marche considérable. (*M. Daniel Salmon en convient.*) La version du Sénat couvre tous les champs, mais il faut vraiment ajouter les transitions écologiques – ou les adaptations, si vous préférez ce terme, mais il s'agit de la même idée. (*M. Franck Menonville, Mme Dominique Estrosi Sassone et M. Vincent Louault le confirment.*)

L'amendement n°319 rectifié ter n'est pas adopté, non plus que les amendements n°s 113 rectifié bis, 618 rectifié ter, 469, 530 rectifié et 320 rectifié ter.

Le sous-amendement n°904 est adopté.

L'amendement n°820, sous-amendé, est adopté.

Les amendements n°s 470, 321 rectifié ter et 322 rectifié ter n'ont plus d'objet.

L'amendement n°323 rectifié ter n'est pas adopté, non plus que les amendements n°s 324 rectifié ter et 327 rectifié ter.

M. le président. – Amendement n°821 du Gouvernement.

Mme Annie Genevard, ministre. – Nous souhaitons indiquer les blocs de compétences que les actifs de l'agriculture et de l'agroalimentaire doivent acquérir. Pour des raisons de lisibilité, nous préférons les citer à un seul endroit.

M. le président. – Amendement n°9 rectifié bis de M. Pla et *alii*.

M. Lucien Stanzione. – Nous donnons plus de visibilité aux travailleurs saisonniers en les intégrant dans les dispositifs de formation. L'activité agricole est cyclique, ce qui implique d'avoir recours à des saisonniers. Ils doivent être incités à suivre des formations, d'autant qu'ils sont de potentiels futurs repreneurs.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Avis favorable à l'amendement n°821 ; retrait, à défaut avis défavorable à l'amendement n°9 rectifié bis, qui deviendrait sans objet en cas d'adoption de celui du Gouvernement.

Mme Annie Genevard, ministre. – Retrait, sinon avis défavorable à l'amendement n°9 rectifié bis.

L'amendement n°821 est adopté.

L'amendement n°9 rectifié bis n'a plus d'objet.

M. le président. – Amendement n°600 rectifié de Mme Havet et *alii*.

M. Bernard Buis. – La recherche variétale consacrée aux légumineuses est insuffisante, raison pour laquelle son développement est faible, car cette production n'est pas assez rentable. Alors que le Gouvernement a fixé comme objectif le doublement de la SAU consacrée aux légumineuses, il faut accélérer la création de nouvelles variétés.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Même si nous partageons l'objectif, retrait : n'entrons pas dans un tel détail.

Mme Annie Genevard, ministre. – Avis défavorable. Nous finançons déjà la recherche sur les légumineuses ; ne commençons pas une telle liste, qui risquerait d'être interminable.

L'amendement n°600 rectifié est retiré.

M. le président. – Amendement n°471 de M. Salmon et *alii*.

M. Daniel Salmon. – Nous voulons inscrire à l'article 2 un objectif d'augmentation des moyens de l'enseignement agricole dans sa globalité. Les dernières lois de finances n'ont pas permis d'inverser la tendance baissière des effectifs de l'enseignement agricole public, qui est un atout pour nos territoires. Il faut une formation gratuite et accessible à tous, partout.

M. Franck Menonville, rapporteur. – C'est l'ensemble de l'enseignement agricole qui nous intéresse, public comme privé. Retrait, sinon avis défavorable

Mme Annie Genevard, ministre. – Avis très clairement défavorable. Relancer la guerre public-privé n'est pas une bonne idée. Vous n'ignorez pas que 60 % des établissements d'enseignement agricole sont privés...

M. Daniel Salmon. – C'est pour cela que je défends l'enseignement public.

Mme Annie Genevard, ministre. – Leurs moyens sont significativement inférieurs à ceux du public.

M. Vincent Louault. – Tout à fait.

Mme Annie Genevard, ministre. – Restons-en là s'il vous plaît.

L'amendement n°471 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°24 de Mme Espagnac.

Mme Frédérique Espagnac. – Nous voulons orienter les politiques publiques de soutien à l'agriculture vers la transition agroécologique, notamment la formation.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Avis défavorable.

Mme Annie Genevard, ministre. – Même avis.

L'amendement n°24 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°325 rectifié *ter* de M. Tissot et du groupe SER.

M. Simon Uzenat. – Prenons en compte une réalité : de nombreux actifs souhaitent se reconvertir vers les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Selon l'Anefa (Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture), 60 % des nouveaux agriculteurs ne sont pas issus de ce milieu et 21 000 personnes, chaque année, se reconvertiraient dans l'agriculture, notamment en Bretagne.

Une place importante doit donc y être accordée en inscrivant son accompagnement comme un objectif à part entière.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Sagesse.

Mme Annie Genevard, ministre. – Retrait car satisfait par le 8^e alinéa de l'article 2 et par le code rural.

M. Simon Uzenat. – Il nous semble important de marteler cet élément : l'agriculture de demain sera ouverte à ces nouveaux talents.

M. Vincent Louault. – L'agriculture est un monde spécifique, c'est vrai, mais au point qu'on est la seule profession pour laquelle on inscrit dans les objectifs de reconversion l'insertion dans ce secteur ! On ne le fait pour aucune autre profession. Cela nous choque, nous, agriculteurs, d'être hyperadministrés à tous les niveaux et sur tous les sujets. Votons contre cet amendement.

*L'amendement n°325 rectifié *ter* n'est pas adopté.*

L'amendement rédactionnel n°891, accepté par le Gouvernement, est adopté.

M. le président. – Amendement n°601 rectifié *ter* de M. Weber et *alii*.

M. Michaël Weber. – La recherche publique joue un rôle crucial dans le changement des pratiques agricoles. L'Inrae est un leader mondial du secteur : il doit donc participer pleinement à la rédaction du programme éducatif pour la promotion de nouveaux modèles de production.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Rien n'empêche de faire intervenir l'Inrae ou toute autre institution de recherche. Avis défavorable.

Mme Annie Genevard, ministre. – Avis défavorable.

*L'amendement n°601 rectifié *ter* n'est pas adopté.*

M. le président. – Amendement n°823 du Gouvernement.

Mme Annie Genevard, ministre. – Il s'agit d'accentuer les actions de communication pour augmenter le nombre de femmes dans les formations aux professions agricoles.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Avis favorable.

L'amendement n°823 est adopté.

M. le président. – Amendement n°427 rectifié *ter* de M. Redon-Sarrazy et du groupe SER.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Nous voulons développer une sixième année d'approfondissement dans les écoles vétérinaires, afin de répondre à la déprise démographique de cette profession qui affecte grandement le quotidien des éleveurs dans certains territoires. En cinq ans, en Nouvelle-Aquitaine, le nombre de vétérinaires en zones rurales a baissé de 20 %. De plus, la recrudescence du nombre de maladies plonge des paysans dans l'angoisse. La région Nouvelle-Aquitaine s'engage très fortement pour l'installation d'une cinquième école publique vétérinaire à Limoges. À défaut de réponse de votre

part sur cette création, une sixième année pourrait répondre aux carences dans les territoires d'élevage.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Je comprends votre souci, mais cet amendement entre en contradiction avec les normes européennes en matière d'accréditation. Avis défavorable

Mme Annie Genevard, ministre. – Même avis pour les mêmes raisons.

M. Christian Redon-Sarrazy. – L'université et la région ne se seraient pas engagées dans un tel dispositif s'il n'était pas viable. Venez visiter le laboratoire de l'université de Limoges où de nombreux professionnels viennent se former, notamment autour du concept *One Health*. Les zoonoses et certaines épidémies ont des points malheureusement communs. L'université de Limoges, la région, les vétérinaires du Limousin sont prêts à s'y engager.

La présence d'étudiants en sixième année dans nos territoires est l'occasion de les acculturer à nos besoins. Si cet exemple fonctionne, il pourrait être dupliqué ailleurs.

Mme Annie Genevard, ministre. – Nous risquons de manquer de vétérinaires d'animaux de ferme.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Ce n'est pas un risque !

Mme Annie Genevard, ministre. – Il est toutefois dangereux de trop spécialiser : nous devons maintenir une formation généraliste. Il faut imaginer l'exercice dans des maisons avec plusieurs professionnels, faire évoluer la relation entre éleveurs et vétérinaires, par exemple par la contractualisation, pour la fidéliser. La sixième année n'est pas un dispositif conforme aux prescriptions européennes, mais nous réfléchissons avec vous pour favoriser l'imprégnation des étudiants à la réalité des territoires ruraux.

M. Daniel Chasseing. – En Limousin, certains vétérinaires se sont regroupés et ne s'occupent pas uniquement des animaux de ferme. Cela dit, il pourrait être utile d'aménager un tel dispositif dans notre région, où les besoins sont nombreux.

M. Daniel Gremillet. – Les écoles vétérinaires européennes n'ont pas les mêmes résultats : ceux qui en reviennent n'ont aucune expérience ; nous avons des écoles d'excellence. Le vétérinaire d'un élevage, c'est comme un médecin de famille. Cela rassure l'éleveur, cela protège nos concitoyens en matière sanitaire. J'allais voter l'amendement, mais je vous fais confiance, madame la ministre.

Il faut deux vétérinaires pour en remplacer un seul aujourd'hui, en raison de l'aspiration à une meilleure qualité de vie.

M. Gérard Lahellec. – L'élevage est un sujet insuffisamment abordé dans le projet de loi d'orientation. C'est un enjeu particulier en Bretagne. La formation vétérinaire ne résoudra pas tous les problèmes, mais l'accompagnement des éleveurs est

d'autant plus nécessaire que les prophylaxies sont de plus en plus complexes. Cela suppose de retravailler la relation entre l'éleveur et le vétérinaire. Je suis tenté de voter pour cet amendement.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Il faut multiplier les stages en milieu rural, l'exercice en commun – on connaît les contraintes du métier. Je remercie Mme la ministre de s'être engagée à y réfléchir.

L'amendement n°427 rectifié ter n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°892 de MM. Duplomb et Menonville, au nom de la commission des affaires économiques.

L'amendement rédactionnel n°892, accepté par le Gouvernement, est adopté.

M. le président. – Amendement n°421 rectifié ter de M. Weber et du groupe SER.

M. Michaël Weber. – Les élèves doivent être sensibilisés aux enjeux de la biodiversité dès leur plus jeune âge, notamment à l'école élémentaire.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Avis défavorable, car satisfait.

Mme Annie Genevard, ministre. – Même avis. L'éveil aux savoirs relatifs à la nature est déjà inscrit dans le texte de la commission : la biodiversité en fait partie.

L'amendement n°421 rectifié ter n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°824 du Gouvernement.

Mme Annie Genevard, ministre. – Nous élargissons la sensibilisation des élèves prévue par le texte à ceux de seconde.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Avis favorable, mais il faudra faciliter l'accès aux stages.

M. Christian Bruyen. – C'est une bonne chose, car ces enjeux sont mal connus de l'éducation nationale et des familles. Nous souhaitons renforcer la coopération – et non la subordination – entre l'éducation nationale et l'enseignement agricole. L'évolution sera bénéfique, mais l'organisation des stages devra faire l'objet d'une grande attention.

Promouvoir les stages agricoles implique que les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), les chambres d'agriculture et tous les acteurs cherchent à faciliter les stages des jeunes, sans quoi ce sera une annonce politique sans lendemain. Nous avons vu les difficultés qu'ont eues les élèves de troisième et seconde à trouver un stage en juin dernier, notamment en raison de leur âge. L'enseignement agricole est une pépite, selon vos propres mots. Faisons mieux que la triste expérience du ministère de l'éducation nationale.

L'amendement n°824 est adopté.

M. le président. – Amendement n°893 de MM. Duplomb et Menonville, au nom de la commission des affaires économiques.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Rédactionnel.

Mme Annie Genevard, ministre. – En réalité, votre rédaction a des implications concrètes importantes, puisque vous ciblez toute la cohorte, soit 800 000 élèves. C'est impossible. Imaginez la campagne de communication qu'il faudrait faire !

L'amendement n°893 est retiré.

M. le président. – Amendement n°825 du Gouvernement.

Mme Annie Genevard, ministre. – Je ne suis pas contre l'utilisation des réseaux sociaux pour favoriser la connaissance des métiers du vivant, mais je me méfie – on connaît les errements de ces réseaux – de ce qui pourrait circuler. Je préfère une expérimentation.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Avis favorable. Néanmoins, selon moi, les réseaux sociaux peuvent être utilisés positivement par les jeunes. (*Mme Annie Genevard tempère cette affirmation.*)

L'amendement n°825 est adopté.

M. le président. – Amendement n°326 rectifié *ter* de M. Tissot et du groupe SER.

M. Jean-Claude Tissot. – Il s'agit de promouvoir l'enseignement technique et supérieur agricole par la signature de conventions entre le ministère de l'agriculture et certaines structures comme l'Onisep.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Associer l'Onisep est une idée intéressante, mais est-il nécessaire de l'inscrire dans la loi ? Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Annie Genevard, ministre. – Avis défavorable. Ces partenariats existent, notamment au travers du dispositif Avenir.

*L'amendement n°326 rectifié *ter* n'est pas adopté.*

M. le président. – Amendement n°423 rectifié *ter* de M. Devinaz et du groupe SER.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Il s'agit de reconnaître l'apiculture comme un pilier de l'agriculture française. Aussi, intégrons la sensibilisation aux formations apicoles au même titre que l'agriculture ou l'élevage. La France ne compte plus que 4 % d'apiculteurs professionnels ou pluriactifs. L'apiculture subit un fort ralentissement en raison du dérèglement climatique, des problèmes sanitaires et de la concurrence mondiale.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Même si on rentre un peu dans les détails, sagesse.

Mme Annie Genevard, ministre. – La liste a vocation à s'étendre ; d'autres insectes, d'autres types de culture pourraient être ajoutés. Avis défavorable.

Les quatre termes – agriculture, élevage, aquaculture et viticulture – avec l'expression englobante « métiers du vivant » sont suffisants pour couvrir tous les types de culture. On n'atteindra jamais l'exhaustivité si on liste tout.

M. Yannick Jadot. – En tant que spécialiste de la guêpe samouraï, utile dans la lutte contre la punaise diabolique qui dévaste nos noisettes...

Mme Annie Genevard, ministre. – Cela marche très bien...

M. Yannick Jadot. – Il n'y a pas encore d'élevage de guêpes samouraï, mais pour les abeilles il y a un métier spécifique : l'apiculteur. On pourrait imaginer que les abeilles s'adaptent aux néonicotinoïdes, mais ce n'est pas encore le cas.

M. Vincent Louault. – Encore !

M. Yannick Jadot. – Il faut absolument soutenir la profession.

M. Michaël Weber. – Les abeilles ne jouent-elles pas un rôle particulier dans la pollinisation ? C'est une espèce menacée. On s'honorerait de le reconnaître et donc de l'inscrire dans la loi.

M. Daniel Salmon. – L'apiculture est nécessaire à la plupart des cultures : 75 % des espèces cultivées ont besoin d'être pollinisées. En Franche-Comté, en 2017, la production de cassis s'est effondrée. Grâce à une ancienne étude de l'Inrae, nous avons découvert la cause : en quarante ans, 97 % des pollinisateurs avaient disparu !

Former à l'apiculture permet de s'éveiller à un autre modèle agricole, qui préserverait les abeilles ; nous en avons besoin. Si l'on continue ce modèle qui tue 30 % des abeilles chaque année, notre agriculture ne sera plus viable.

M. Guillaume Gontard. – Il manque un terme dans votre liste : l'apiculture. (*M. Michaël Weber renchérit.*) Plusieurs apiculteurs nous ont écrit, inquiets du retour des néonicotinoïdes et des difficultés rencontrées par leur profession. Inscrire les apiculteurs sur cette liste serait une simple reconnaissance.

M. Philippe Grosvalet. – Lorsque je présidais un conseil départemental, j'avais annoncé le recrutement de 800 000 agents publics ; en réalité, il s'agissait de l'installation de dix ruches. (*Sourires*)

Lors du concours des miels de France, les apiculteurs étaient inquiets de retour des néonicotinoïdes. Ils demandent à vous rencontrer, madame la ministre, pour dépassionner le débat et être reconnus.

M. Vincent Louault. – Qui peut être contre les abeilles ? J'ai des dizaines de ruches autour de mon exploitation, et j'en avais aussi du temps du Gaucho et des néonicotinoïdes. Il n'y a plus de traitement des semences. Arrêtez les caricatures, vous êtes fatigués. (*Exclamations sur les travées du GEST*)

L'acétamipride ne porte pas atteinte aux abeilles. Vous parlez fort, mais nous en avons marre de passer pour les méchants. Je suis sensible aux arguments de la ministre, mais les attentes sociétales sont trop fortes : nous voterons cet amendement.

M. Gérard Lahellec. – Cela me rappelle la parabole de Saint-Simon : les abeilles travaillent beaucoup tandis que les frelons parodent et piquent le travail des autres. Je serai du côté des abeilles. (*Sourires*)

Mme Laure Darcos. – Je voterai cet amendement. Dans l'Essonne, beaucoup de communes produisent du miel. Une apicultrice m'a interrogée sur les néonicotinoïdes. Un agriculteur de ses voisins, conscient de leurs effets néfastes, la prévient avant d'en épandre : elle laisse donc ses abeilles en veille dans sa ruche durant 24 heures. Entre apiculteurs et agriculteurs, les choses vont mieux lorsqu'elles se déroulent ainsi, en Essonne et ailleurs, je l'espère !

M. Henri Cabanel. – Je voterai moi aussi cet amendement, mais n'entrons pas dans des débats stériles. Certes, plusieurs produits sont dangereux, même utilisés en agriculture bio comme le Spinosad, mais employés à certaines heures, ils n'influent pas sur la mortalité des abeilles.

Mme Annie Genevard, ministre. – Les apiculteurs et les abeilles sont-ils utiles et même essentiels à la nature ? À l'évidence ! Mais il s'agit ici de formation et d'éveil aux métiers du vivant et de l'agriculture, et je déconseille de former un nombre exagéré d'apiculteurs. Si je donne un avis défavorable, vous écrirez sur les réseaux sociaux que je me suis opposée à la reconnaissance du métier d'apiculteur... (*Mme Laure Darcos et M. Vincent Louault désignent du doigt les travées du GEST.*)

M. Christian Redon-Sarrazy. – Nous ne sommes pas comme ça !

M. Franck Montaugé. – N'ayez crainte...

Mme Annie Genevard, ministre. – Je répète que cette disposition vise à renforcer la communication en faveur de l'agriculture, de la viticulture, de l'aquaculture...

Voix à gauche. – Et de l'apiculture !

Mme Annie Genevard, ministre. –... et de l'apiculture, si vous y tenez. Avis de sagesse.

M. Philippe Grosvalet. – Nous allons tweeter que vous êtes sage ! (*Sourires*)

M. Daniel Gremillet. – Je voterai cet amendement. (*On s'en félicite sur les travées du GEST.*) Bien sûr, il ne s'agit pas de former des dizaines de milliers d'apiculteurs. Mais il me paraît important que l'apiculture figure dans les parcours de formation.

Mme Ghislaine Senée. – Eh voilà !

Mme Dominique Estrosi Sassone, présidente de la commission des affaires économiques. – Il s'agit d'une sensibilisation.

M. Daniel Gremillet. – Le monde de l'abeille est merveilleux : il faut que les jeunes puissent caresser cette dimension dans leur formation.

N'oublions pas l'enjeu de la lutte contre le frelon asiatique, qui fait bien plus de dégâts que certains produits phytopharmaceutiques.

Nous importons de grosses quantités de miel : il reste des parts de marché à conquérir pour les miels produits dans nos territoires.

Mme Frédérique Espagnac. – Je voterai moi aussi cet amendement et vous remercie, madame la ministre, pour votre avis de sagesse. Derrière les abeilles, il y a l'agriculture, mais avant tout la vie !

L'amendement n°423 rectifié ter est adopté.

M. le président. – Amendement n°424 rectifié ter de M. Weber et du groupe SER.

M. Michaël Weber. – La formation des enseignants doit intégrer des compétences minimales en agronomie, selon l'approche de l'Inrae, qui étudie notamment la microbiologie des sols. Ces connaissances sont indispensables aux transitions agricoles.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Avis défavorable. Des liens existent évidemment, mais l'Inrae est un centre de recherche, pas un institut de formation.

Mme Annie Genevard, ministre. – Même avis.

L'amendement n°424 rectifié ter n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°894 de MM. Duplomb et Menonville, au nom de la commission des affaires économiques.

L'amendement rédactionnel n°894, accepté par le Gouvernement, est adopté.

M. le président. – Amendement n°328 rectifié ter de M. Tissot et du groupe SER.

M. Lucien Stanzione. – En matière de recherche et d'innovation, l'État doit s'appuyer avant tout sur les résultats des travaux des établissements placés sous sa tutelle. Nous apportons tout notre soutien aux agents de l'Anses, de l'Office français de la biodiversité (OFB) et de l'Inrae, qui subissent les attaques d'une minorité du monde agricole, parfois, hélas, soutenue en haut lieu.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Avis défavorable, car satisfait.

Mme Annie Genevard, ministre. – Même avis.

L'amendement n°328 rectifié ter n'est pas adopté.

Mme Frédérique Espagnac. – Monsieur le président, êtes-vous certain du résultat du vote ? (*On renchérit sur les travées du groupe SER et du GEST.*)

M. le président. – Amendement n°683 de M. Gontard et *alii*.

M. Daniel Salmon. – Nous prévoyons des conventions entre les établissements agricoles et les collectivités territoriales ayant élaboré un projet alimentaire territorial (PAT). Nulle obligation : il s'agit d'une simple faculté. Quelque 440 collectivités ont adopté un tel projet. Nouer des liens avec les acteurs de l'enseignement est essentiel à sa mise en œuvre.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Avis défavorable : je ne suis pas certain que ce soit la vocation des PAT.

Mme Annie Genevard, ministre. – Retrait, sinon avis défavorable. Non seulement ces conventionnements existent déjà, mais le ministère les promeut. Peut-être les collectivités qui vous ont sollicité ne le savent-elles pas.

Monsieur Grosvalet, j'ai promis aux apiculteurs un rendez-vous dans les meilleurs délais. (*M. Philippe Grosvalet s'en félicite.*)

M. Daniel Salmon. – Une fois n'est pas coutume : je vous fais confiance.

L'amendement n°683 est retiré.

M. le président. – Pour lever tout doute sur le sort de l'amendement n°328 rectifié *ter*, je le remets aux voix.

À l'issue d'une épreuve à main levée déclarée douteuse, l'amendement n°328 rectifié ter, mis aux voix par assis et levé, est adopté.

(Marques de satisfaction à gauche)

M. le président. – Certains collègues sont arrivés dans l'hémicycle depuis le premier vote. Je maintiens que celui-ci conduisait au rejet.

M. Vincent Louault. – Tout à fait !

Mme Dominique Estrosi Sassone, présidente de la commission. – Pourquoi nous avoir demandé de revoter ?

M. le président. – Amendement n°329 rectifié *ter* de M. Tissot et du groupe SER.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Nous voulons rétablir la désignation d'un représentant par département pour assurer la déclinaison des nouvelles dispositions de l'article 2 en matière de mobilisation des établissements d'enseignement sous contrat. Nous serons très attentifs à la position de la ministre.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Avis défavorable. Cet amendement est partiellement satisfait par l'action du délégué à l'enseignement agricole. J'en profite pour saluer le travail de Christian

Bruyen, rapporteur pour avis de la commission de la culture.

Mme Annie Genevard, ministre. – Retrait, sinon avis défavorable.

L'amendement n°329 rectifié ter est adopté.

M. le président. – Amendement n°330 rectifié *ter* de M. Tissot et du groupe SER.

Mme Frédérique Espagnac. – Nous voulons rétablir un programme spécifique d'orientation visant à promouvoir les métiers de vétérinaire et d'assistant vétérinaire. Il faut un plan d'action pour ce métier essentiel, notamment dans les zones rurales.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Avis défavorable.

Mme Annie Genevard, ministre. – Retrait, sinon avis défavorable. Ces métiers sont déjà visés à l'alinéa 16 : votre amendement est donc satisfait.

L'amendement n°330 rectifié ter n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°653 rectifié *quinquies* de M. Stanzione et *alii*.

M. Lucien Stanzione. – Nous voulons accélérer les innovations culturelles agroécologiques, dont les alternatives au glyphosate, et les massifier au sein des 400 000 exploitations françaises. Les projets menés dans les fermes du réseau Dephy sont prometteurs. Certes, cette diffusion est déjà à l'œuvre *via* des coopérations entre l'Inrae, les coopératives et les semenciers. Mais il faut aller plus vite, notamment en rendant les bases de données accessibles aux agriculteurs.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Retrait : l'amendement est satisfait grâce au travail considérable de l'Inrae, notamment dans le cadre du Parsada.

Mme Annie Genevard, ministre. – Retrait, sinon avis défavorable, pour les mêmes raisons que précédemment. Une stratégie d'accélération est incluse dans la programmation nationale agricole et rurale 2022-2027. Le plan Dephy s'inscrit dans ce cadre. Soyons raisonnables : inutile de répéter ce qui existe déjà.

L'amendement n°653 rectifié quinquies est retiré.

L'article 2, modifié, est adopté.

Article 2 bis AA

M. le président. – Amendement n°255 rectifié *bis* de M. Bleunven et *alii*.

M. Yves Bleunven. – Le renouvellement des générations est un enjeu essentiel. Favoriser la connaissance des métiers agricoles est primordial, mais cela doit se faire dans un cadre sécurisé. Or le service civil agricole ne définit pas le statut du volontaire ni les tâches qui lui incombent. Le risque juridique est trop important : supprimons ce dispositif.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Retrait, sinon avis défavorable. Nous sommes nombreux, sur toutes les travées, à être favorables à ce volontariat. Mme la ministre apportera des précisions sur le dispositif.

Mme Annie Genevard, ministre. – Le volontariat agricole s'inscrit dans le même cadre que les autres volontariats – associatif, international, en entreprise et en administration –, défini par le code du service national. Il n'est pas moins sécurisé qu'eux.

L'amendement n°255 rectifié bis n'est pas adopté.

L'article 2 bis AA est adopté.

La séance, suspendue à 17 h 55, reprend à 18 h 05.

Après l'article 2 bis AA

M. le président. – Amendement n°769 rectifié bis de M. Grosvalet et *alii*.

M. Philippe Grosvalet. – Nous cherchons à apporter une réponse supplémentaire à la question du renouvellement des générations en proposant de développer la réinsertion de personnes détenues dans le cadre de conventions signées entre l'administration pénitentiaire et des exploitations agricoles. En Loire-Atlantique, la ferme de Ker Madeleine, à Saint-Gildas-des-Bois, obtient de bons résultats.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Sagesse.

Mme Annie Genevard, ministre. – Retrait, car il me semble préférable qu'une mission interinspections soit menée au préalable.

L'amendement n°769 rectifié bis n'est pas adopté.

Article 2 bis A

M. le président. – Amendement n°822 du Gouvernement.

Mme Annie Genevard, ministre. – Nous supprimons cet article pour le replacer dans la partie normative du texte.

L'amendement n°822, accepté par la commission, est adopté et l'article 2 bis A est supprimé.

Les amendements identiques n°s472 et 497 n'ont plus d'objet.

Article 3

M. le président. – Amendement n°429 rectifié *ter* de M. Pla et du groupe SER.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Le code rural prévoit que l'enseignement agricole est conforme aux valeurs de la République. Compte tenu de la défiance croissante et de la nécessaire éducation à la citoyenneté, il est souhaitable qu'il intègre et promeuve ces valeurs.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Retrait, sinon avis défavorable : votre amendement est satisfait par un renvoi au livre premier du code de l'éducation.

Mme Annie Genevard, ministre. – Même avis.

*L'amendement n°429 rectifié *ter* est retiré.*

M. le président. – Amendement n°473 de M. Salmon et *alii*.

M. Daniel Salmon. – Nous souhaitons supprimer la participation des professionnels à l'élaboration des programmes. Ils peuvent intervenir dans le cadre des formations, mais ils n'ont pas à les définir.

M. le président. – Amendement identique n°498 de Mme Corbière Naminzo et du groupe CRCE-K.

M. Gérard Lahellec. – Défendu.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Avis défavorable.

Mme Annie Genevard, ministre. – Avis défavorable : les professionnels apportent incontestablement une plus-value.

M. Daniel Salmon. – C'est une confusion des genres. Les professionnels apportent beaucoup, mais sous l'égide des enseignants. Je maintiens qu'ils n'ont pas à concevoir les programmes. À chacun son rôle.

Les amendements identiques n°s473 et 498 ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°428 rectifié *ter* de Mme Espagnac et du groupe SER.

Mme Frédérique Espagnac. – Cet amendement intègre le pastoralisme dans les actions des enseignants : ce mode d'élevage joue un rôle majeur aussi bien pour la préservation de nos paysages que pour l'économie rurale. Les compétences correspondantes sont spécifiques, mais le réseau des centres de formation peine à se développer. Il faut mieux faire connaître ces enjeux.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Avis défavorable : le pastoralisme est une composante de l'élevage.

Mme Annie Genevard, ministre. – Je ne puis être que favorable à la promotion du pastoralisme, que nous avons souvent défendu ensemble.

Mme Frédérique Espagnac. – Tout à fait !

Mme Annie Genevard, ministre. – Mais c'est comme pour l'apiculture il y a quelques instants : évitons de citer toutes les activités à promouvoir. Avis défavorable.

*L'amendement n°428 rectifié *ter* n'est pas adopté.*

M. le président. – Amendement n°626 rectifié *quinquies* de M. Stanzione et *alii*.

M. Lucien Stanzione. – Cet amendement soutient la diversification des cultures méditerranéennes, à travers la formation à l'hydrologie, la formation à la

conduite du changement et la restructuration des filières. C'est un moyen de renforcer l'attractivité des métiers du vivant.

M. Franck Menonville, *rapporteur*. – Retrait, sinon avis défavorable. L'alinéa 8 est assez large.

Mme Annie Genevard, *ministre*. – Retrait, sinon avis défavorable, pour les mêmes raisons que celles que j'ai avancées précédemment sur le pastoralisme. Cet alinéa ne peut dresser la liste de tous les métiers agricoles – ils sont si nombreux.

L'amendement n°626 rectifié quinquiés n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°474 de M. Salmon et *alii*.

M. Daniel Salmon. – Nous souhaitons intégrer, dans les objectifs de l'enseignement agricole, le développement de l'agroécologie et en particulier de l'agriculture biologique, qui en constitue le modèle le plus abouti. L'agriculture biologique n'est plus une option, nous en avons besoin pour notre transition agroécologique. Cela va mieux en l'écrivant dans la loi.

M. le président. – Amendement n°251 rectifié *ter* de M. Bleunven et *alii*.

M. Yves Bleunven. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°527 rectifié de M. Masset et *alii*.

M. Henri Cabanel. – L'étude de l'agriculture biologique ne peut reposer que sur la volonté des formateurs. La promotion de l'agriculture biologique et de la conservation des sols doit être inscrite dans les orientations de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles.

M. le président. – Amendement n°333 rectifié *ter* de M. Tissot et du groupe SER.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Intégrons, aux côtés de la souveraineté alimentaire, du renouvellement des générations et autres objectifs, le développement de l'agriculture biologique. Cet enjeu est fondamental si nous voulons changer de modèle. C'est en formant les élèves à tous les modèles, sans les opposer, que l'on réussira la transition.

Nous souhaitons atteindre l'objectif de 21 % d'agriculture biologique de la SAU d'ici à 2030.

M. le président. – Amendement n°499 de Mme Corbière Naminzo et du groupe CRCE-K.

M. Gérard Lahellec. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°332 rectifié *ter* de M. Tissot et du groupe SER.

M. Lucien Stanzione. – Cet amendement intègre la préservation des sols dans l'enseignement agricole public. Le 15 février, le groupe SER a défendu une proposition de loi pour la préservation des sols. Près

de 98 % des sols agricoles sont contaminés par au moins une substance phytosanitaire !

Il est indispensable de mettre en œuvre de vraies politiques publiques en la matière. La sensibilisation et la formation des jeunes générations sont essentielles.

M. le président. – Amendement n°826 du Gouvernement.

Mme Annie Genevard, *ministre*. – Nous proposons de réintroduire la notion de transition au sein de la sixième mission. Un des apports de cette loi est d'ajouter une sixième mission aux cinq existantes, créées il y a quarante ans par Michel Rocard. C'est un pas vers une meilleure connaissance pour répondre à l'un des plus grands défis qu'ils auront à relever, à savoir adapter leurs pratiques aux changements climatiques et environnementaux. Il faut marcher sur ses deux jambes.

M. le président. – Amendement n°331 rectifié *ter* de M. Tissot et du groupe SER.

Mme Frédérique Espagnac. – Nous proposons ici d'ajouter la transition agroécologique. Il ne faut pas seulement « s'adapter au changement », mais bien adopter une attitude volontaire, pour favoriser l'agroécologie.

Nous regrettons le passage de dix-sept occurrences de l'agroécologie dans le texte à trois au sortir de la commission.

M. le président. – Amendement n°334 rectifié *ter* de M. Tissot et du groupe SER.

M. Michaël Weber. – Cette fois, nous ajoutons aux objectifs de l'enseignement agricole la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques. En quinze ans, les différents plans Écophyto n'ont eu aucune efficacité ; dans le même temps, la santé des sols se détériore et de nombreux captages ont dû être fermés. Le coût des traitements pour rendre l'eau potable est estimé entre 500 millions d'euros à 1 milliard d'euros.

M. le président. – Amendement n°896 de MM. Duplomb et Menonville, au nom de la commission des affaires économiques.

M. Franck Menonville, *rapporteur*. – Je le défendrai en même temps que les avis de la commission sur les autres amendements.

M. le président. – Amendement n°502 de Mme Corbière Naminzo et du groupe CRCE-K.

M. Gérard Lahellec. – Réintégrons les représentants des personnels de l'enseignement et les associations au sein des commissions professionnelles consultatives.

M. le président. – Amendement n°337 rectifié *ter* de M. Tissot et du groupe SER.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Nous rétablissons en partie la rédaction de l'Assemblée nationale, en faisant un ajout utile : des modules spécifiques à la

transition agroécologique et à l'agriculture bio sont nécessaires, tout en associant les personnels et des membres de la société civile à l'élaboration des programmes.

M. le président. – Amendement n°338 rectifié *ter* de M. Tissot et du groupe SER.

M. Lucien Stanzione. – C'est un amendement de repli à l'amendement n°337 rectifié *ter*. Nous optons cette fois-ci pour un rétablissement strict du texte de l'Assemblée nationale.

M. le président. – Amendement n°114 rectifié de M. Gold et *alii*.

M. Henri Cabanel. – Nous reprenons certains éléments de la sixième mission adoptée par l'Assemblée nationale, mais supprimée par la commission des affaires économiques du Sénat, en réintroduisant le développement des compétences en matière de transition agroécologique et climatique grâce à des modules spécifiques liés à l'agriculture biologique.

Cela permettra de mettre en cohérence les objectifs de l'enseignement agricole et le plan Enseigner à produire autrement.

M. le président. – Amendement identique n°621 rectifié *ter* de M. Michaël Weber et *alii*.

M. Michaël Weber. – Comment passer à 21 % de SAU en bio sans aucun effort de formation ? L'agriculture biologique ne représente que 5 % de l'offre de formation dans le public.

M. le président. – Amendement n°899 de MM. Duplomb et Menonville, au nom de la commission des affaires économiques.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°475 de M. Salmon et *alii*.

M. Daniel Salmon. – Garantissons un nombre minimum d'heures à l'agriculture biologique dans l'enseignement agricole. Sans cette obligation, cet enseignement risque d'être dilué, voire éludé au profit d'autres techniques de production.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Pour l'amendement n°474, j'émet un avis défavorable, car il est en partie satisfait et parce que nous préférons parler « d'adaptation ».

Avis favorable à l'amendement n°251 rectifié *ter* : la structuration des filières est une précision utile.

Aux amendements n°527 rectifié et 499, j'émet un avis défavorable, car ils sont satisfaits.

Avis défavorable aux amendements n°333 rectifié *ter* et 332 rectifié *ter* : l'enjeu du développement de l'agriculture biologique n'est en rien exclu de notre rédaction actuelle – il figure à l'article 1^{er}. *Idem* pour la conservation des sols.

Avis défavorable à l'amendement n°826 du Gouvernement, car il est en partie satisfait par l'amendement n°899.

Avis défavorable à l'amendement n°331 rectifié *ter* : nous préférons parler d'adaptation, car nous croyons en la science.

M. Guy Benarroche. – Pas toujours !

M. Franck Menonville, rapporteur. – Avis défavorable à l'amendement 334 rectifié *ter*, car il ne faut pas culpabiliser les jeunes dès l'école.

J'en viens à l'amendement n°896 de la commission, qui vise à supprimer une phrase redondante relative aux partenariats entre les parties prenantes de l'enseignement agricole.

Je suis défavorable à l'amendement n°502 ; nous ne souhaitons pas toucher aux cinq missions précédentes.

Je suis contre la rédaction bavarde de l'amendement n°337 rectifié *ter* et de l'amendement de repli n°338 rectifié *ter*. Avis défavorable.

Avis défavorable aux amendements n°114 rectifié et 621 rectifié *ter*. Nous préférons parler de diversité des pratiques et d'adaptation au changement climatique.

L'amendement n°899 est une rédaction de compromis. Nous proposerons de mentionner explicitement dans la sixième mission le « développement des connaissances et des compétences en matière d'adaptation climatique et environnementale ». Nous passons de « transition » à « adaptation ».

Avis défavorable à l'amendement n°475.

Mme Annie Genevard, ministre. – Avis favorable à l'amendement n°896 de la commission, mais avis défavorable à l'amendement n°899. Nous plaçons pour que le mot « adaptation » soit remplacé par le mot « transition ». La création de la sixième branche a fait l'objet de nombreuses consultations auprès de chargés d'enseignement comme de professionnels. Le terme retenu est celui de « transition ». Puisse le travail réalisé en amont ne pas passer par pertes et profits... Dès lors, avis défavorable à tous les amendements, hormis l'amendement n°896.

M. Ronan Dantec. – Aucun mois de janvier n'a jamais été aussi chaud, avec une température supérieure de 1,7°C à la moyenne. Le climat change plus vite que prévu. Considérer que le mot « adaptation » suffit et qu'il ne faudrait pas une « transition », dans un monde où nous atteindrons une hausse de 4°C au cours de la seconde moitié du siècle, relève du déni – comme cette discussion, d'ailleurs. Un changement de l'agriculture est inéluctable, tous les scientifiques le disent. L'amendement du Gouvernement assume le terme de transition, c'est un progrès : nous le voterons.

L'amendement n°474 n'est pas adopté.

L'amendement n°251 rectifié ter est adopté.

Les amendements n°s 527 rectifié, 333 rectifié ter, 499, 332 rectifié ter, 826, 331 rectifié ter et 334 rectifié ter ne sont pas adoptés.

L'amendement n°896 est adopté.

L'amendement n°502 n'est pas adopté, non plus que les amendements n°s 337 rectifié ter, 338 rectifié ter, 114 rectifié et 621 rectifié ter.

L'amendement n°899 est adopté.

L'amendement n°475 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°169 rectifié ter de Mme Josende et *alii*.

M. Pierre Cuypers. – Défendu.

M. Franck Menonville, rapporteur. – La proposition de loi que j'ai rédigée avec Laurent Duplomb a montré que nous sommes sensibles à la question de l'eau, tout comme l'adoption, hier, de l'amendement de Jean Sol. Cela dit, l'ajout proposé par cet amendement me semble inopportun : retrait ?

L'amendement n°169 rectifié est retiré.

M. le président. – Amendement n°335 rectifié ter de M. Tissot et du groupe SER.

Mme Frédérique Espagnac. – Les futurs professionnels du paysage doivent mieux connaître les végétaux. C'est une compétence essentielle, encore insuffisamment développée.

M. le président. – Sous-amendement n°889 rectifié ter de M. Capus et *alii*.

M. Daniel Gremillet. – Défendu.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Avis défavorable à l'amendement et au sous-amendement. Cet ajout est superfétatoire. L'alinéa 9 est complet ; la biodiversité est un enjeu important, mais ce n'est pas le seul.

Mme Annie Genevard, ministre. – Avis défavorable. L'alinéa 9 ne peut détailler l'ensemble des compétences : respectons l'architecture en grands blocs de compétences.

Le sous-amendement n°889 rectifié ter est retiré.

L'amendement n°335 rectifié ter n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°897 rectifié de MM. Duplomb et Menonville, au nom de la commission des affaires économiques.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Confortons la vocation pédagogique des exploitations agricoles des établissements d'enseignement publics, votée à l'Assemblée nationale.

L'amendement n°897 rectifié, accepté par le Gouvernement, est adopté.

M. le président. – Amendement n°336 rectifié ter de M. Tissot et du groupe SER.

M. Lucien Stanzione. – La troisième mission de l'enseignement agricole doit comporter un volet relatif à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Les différents plans Écophyto ont échoué. Promouvons la sobriété phytosanitaire.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Avis défavorable : nous ne souhaitons pas toucher aux cinq premières missions. Notre objectif est de coconstruire la sixième avec le Gouvernement.

Mme Annie Genevard, ministre. – Avis défavorable, car vous touchez aux missions historiques de l'enseignement agricole, très bien connues des enseignants – peut-être même plus qu'au sein de l'éducation nationale ; elles n'ont été que très peu modifiées ces quarante dernières années.

La France s'est engagée dans une stratégie de réduction du recours aux produits phytosanitaires : c'est le sens du plan Écophyto, du Parsada, des travaux de recherche menés par l'Inrae. Tous ces dispositifs seront enseignés aux élèves de l'enseignement agricole.

L'amendement n°336 rectifié ter n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°430 rectifié ter de Mme Espagnac et du groupe SER.

Mme Frédérique Espagnac. – Les PAT renforcent le lien entre agriculture et société. Les établissements d'enseignement agricole ne sont qu'incités à y participer, alors qu'ils mériteraient d'y être pleinement intégrés.

M. le président. – Amendement identique n°501 de Mme Corbière Naminzo et du groupe CRCE-K.

M. Gérard Lahellec. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°526 rectifié de M. Grosvalet et *alii*.

M. Philippe Grosvalet. – Défendu.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Avis défavorable, car ces amendements sont satisfaits par le code rural, qui prévoit que les PAT sont élaborés avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Mme Annie Genevard, ministre. – Retrait, sinon avis défavorable. Vous demandiez plus tôt des conventions avec l'Onisep, qui existent déjà. Il en est de même ici : les partenariats existent déjà, il faut les déployer.

Les amendements identiques n°s 430 rectifié ter et 501 ne sont pas adoptés, non plus que l'amendement n°526 rectifié.

M. le président. – Amendement n°94 rectifié de M. Cabanel et *alii*.

M. Philippe Grosvalet. – Cet amendement vise à promouvoir le bilinguisme au sein des établissements d'enseignement agricole, afin d'y appliquer pleinement la réforme du lycée. Cela permet d'adapter l'enseignement agricole aux réalités actuelles : la

maîtrise de plusieurs langues est un atout et la formation en sera enrichie.

M. Franck Menonville, rapporteur. – L'objectif est louable, mais qu'en est-il dans l'Éducation nationale ? Avis du Gouvernement.

Mme Annie Genevard, ministre. – Retrait, sinon avis défavorable. Michel Rocard a introduit une dimension internationale dans la cinquième mission. Ainsi, Erasmus a été très vite plébiscité par les jeunes de l'enseignement agricole.

M. Daniel Salmon. – *Komz a ran brezhoneg* (Je parle breton) ! Je pensais que vous faisiez référence aux langues régionales... L'agriculture, c'est aussi notre terre, nos terroirs et nos cultures locales.

Mme Annie Genevard, ministre. – L'accès aux langues régionales est possible dans l'enseignement agricole.

Mme Frédérique Espagnac. – Je le confirme : cela est possible à Hasparren, pour la langue basque.

L'amendement n°94 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°149 rectifié de M. Cabanel et *alii*.

M. Philippe Grosvalet. – À la suite du rapport qu'il a écrit avec Françoise Férat, Henri Cabanel propose une septième mission pour l'enseignement agricole, afin de sensibiliser les apprenants aux nouvelles réalités du métier d'agriculteur : tâches administratives, impact financier de l'évolution des normes, burn-out...

M. Franck Menonville, rapporteur. – Retrait, sinon avis défavorable : cela fait déjà partie de l'enseignement agricole.

Mme Annie Genevard, ministre. – Même avis.

L'amendement n°149 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°776 rectifié *ter* de M. Mérillou et *alii*.

M. Michaël Weber. – Nous voulons intégrer l'enseignement de l'agroforesterie dans l'enseignement agricole, afin notamment de promouvoir le rôle fondamental joué par les haies. Une grande ferme, près de Fontainebleau, est exemplaire en la matière.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Je vous rejoins : l'agroforesterie est une pratique ancestrale. Cela dit, avis défavorable, car votre rédaction écrase une coordination importante.

Mme Annie Genevard, ministre. – L'agroforesterie est un sujet passionnant auquel je crois beaucoup, surtout dans un contexte de changement climatique : que les animaux paissent sous le couvert des arbres est une bonne chose.

Le débat ne porte pas sur le bien-fondé de l'agroforesterie, mais sur le fait de l'intégrer dans cet article : avis défavorable.

*L'amendement n°776 rectifié *ter* n'est pas adopté.*

M. le président. – Amendement n°831 du Gouvernement.

Mme Annie Genevard, ministre. – Cet amendement répond au souhait des professionnels des établissements de disposer d'« espaces test », à savoir des espaces de culture, des ateliers d'élevage, avec un accompagnement humain ; comme une ferme pédagogique, mais de taille plus modeste.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Avis très favorable.

M. Daniel Salmon. – Je suis favorable à cet amendement que nous avons déjà déposé, mais nous demandons 3 millions d'euros, car il faut des moyens.

L'amendement n°831 est adopté.

M. le président. – Amendement n°827 du Gouvernement.

Mme Annie Genevard, ministre. – Les exploitations des établissements doivent bénéficier des mêmes aides que les autres exploitations : c'est une question d'équité de traitement.

L'amendement n°827, accepté par la commission, est adopté.

M. le président. – Amendement n°339 rectifié *ter* de M. Tissot et du groupe SER.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Nous voulons renforcer l'agriculture biologique au sein de la formation initiale et continue. Pour atteindre l'objectif de 21 % des surfaces en bio en 2030, nous devons former 200 000 exploitants. Selon les régions, 30 à 50 % des candidats à l'installation souhaitent aller vers le bio, alors que seulement 5 % de l'offre de formation y est consacrée.

M. Franck Menonville, rapporteur. – Avis défavorable : toutes les formes d'agriculture doivent être promues.

Mme Annie Genevard, ministre. – Avis défavorable.

*L'amendement n°339 rectifié *ter* n'est pas adopté.*

M. le président. – Amendement n°898 rectifié de MM. Duplomb et Menonville, au nom de la commission des affaires économiques.

M. Franck Menonville, rapporteur. – C'est le corollaire de l'amendement du Gouvernement qui visait à conforter la vocation pédagogique des exploitations agricoles des établissements.

L'amendement n°898 rectifié, accepté par le Gouvernement, est adopté.

M. le président. – Amendement n°140 rectifié *quater* de M. Canévet et *alii*.

M. Yves Bleunven. – Cet amendement de Michel Canévet tend à réintroduire l'aquaculture dans les missions des établissements d'enseignement. N'oublions pas que 80 % des poissons que nous consommons sont importés.

M. Franck Menonville, *rapporteur.* – Sagesse.

Mme Annie Genevard, *ministre.* – L'aquaculture fait déjà partie intégrante de l'agriculture, qui est un terme générique. Retrait, sinon avis défavorable.

L'amendement n°140 rectifié quater est adopté.

M. le président. – Amendement n°828 du Gouvernement.

Mme Annie Genevard, *ministre.* – Nous proposons d'étendre le bénéfice de la rupture conventionnelle aux agents des établissements privés, à l'instar de leurs collègues du public.

L'amendement n°828, accepté par la commission, est adopté.

L'article 3, modifié, est adopté.

Modification de l'ordre du jour

M. le président. – Par lettre en date de ce jour, le Gouvernement a demandé que la lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi visant à interdire les dispositifs électroniques de vapotage à usage unique soit reportée du mercredi 12 au jeudi 13 février, le matin, en premier point de l'ordre du jour.

Il a également demandé l'inscription à l'ordre du jour du jeudi 13 février, en deuxième et troisième point, des lectures, sous réserve de leur dépôt, des conclusions des commissions mixtes paritaires sur le projet de loi d'urgence pour Mayotte et sur la proposition de loi portant diverses mesures visant à adapter le fonctionnement des instances de gouvernance des chambres d'agriculture et de la mutualité sociale agricole.

Il en est ainsi décidé.

Nous avons examiné 115 amendements ; il en reste 513 à examiner sur ce texte.

Prochaine séance, lundi 10 février 2025, à 16 heures.

La séance est levée à 19 h 15.

Pour le Directeur des Comptes rendus du Sénat,

Rosalie Delpech

Chef de publication

Ordre du jour du lundi 10 février 2025

Séance publique

À 16 heures et le soir

Présidence :

Mme Sylvie Robert, vice-présidente,
Mme Sylvie Vermeillet, vice-présidente

Secrétaires :

Mme Marie-Pierre Richer,
M. Guy Benarroche

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture (*texte de la commission, n°251, 2024-2025*)